



2016-2021

**Procès-verbal n° 28a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 25 mai 2020, Salle des fêtes de Saint-Léonard, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel, Président sortant, puis Mme Adeline Jungo, Présidente élue.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.03 heures.

Présence de 70/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (8): Mmes et MM. Anne Casabene Thévoz, Véronique Grady, Eva Heimgärtner, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Geneviève Liaudat et Thanh-Dung Nguyen.

Absents (2): MM. Francesco Ragusa et Nicolas Stevan.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Thierry Vidmer et Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 27^{ème} séance ordinaire de la législature.

Cette séance n'a d'ordinaire que le nom puisqu'en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, nous avons dû déménager dans cette salle aux dimensions que notre Conseil n'a certainement encore jamais connues. Nous remercions l'InterSociétés de nous accueillir dans la Salle des fêtes de Saint-Léonard. Nous remercions aussi l'administration communale et l'ensemble du staff technique pour leur engagement afin que nous puissions siéger dans de bonnes conditions.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 4 mai 2020, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Steiert Thierry, Syndic. Concernant l'ordre du jour, respectivement le programme qui vous a été envoyé pour la séance de ce soir, nous avons été rendus attentifs par M. le Conseiller général Oliver Collaud, à juste titre d'ailleurs, que l'arrêté n° 2 qui figure dans le Message des comptes 2019, lequel porte sur une garantie de 5.4 millions de francs en faveur de SINEF et relatif à la Caisse de Prévoyance, ne figure pas sur l'ordre du jour tel qu'il vous a été envoyé. Or, seuls peuvent être traités les objets qui sont inscrits à l'ordre du jour et, au demeurant, cette garantie, respectivement cet arrêté, n'a aucun lien immédiat avec l'approbation des comptes. Cela pourrait théoriquement entraîner l'annulabilité de la décision prise quant à cet arrêté. Pour cette raison, le Conseil communal vous propose, puisque c'est dans la compétence du Conseil général de modifier l'ordre du jour, de retirer cet arrêté du programme de ce soir. Soit ce dernier vous sera à nouveau soumis, soit le Conseil communal cherchera d'autres solutions à l'interne avec SINEF pour solutionner ce problème qui est d'ordre bilanciel.

Le Président. Conformément à l'article 41 du règlement du Conseil général, nous devons voter sur les demandes de saisine, c'est-à-dire les demandes de retrait d'un point à l'ordre du jour, en l'occurrence le retrait de cet arrêté. Un membre du Conseil général souhaite-t-il s'exprimer sur cette demande?

Graden Lise-Marie (PS). Ce point n'est précisément pas à l'ordre du jour.

Le Président. En effet, mais il est dans le Message, à la page 44. Je propose donc de voter puisque les Conseillers généraux ont reçu l'arrêté en bonne et due forme dans le Message mais pas en bonne et due forme dans l'ordre du jour. C'est au Message, la page 44.

Vote sur la saisine

La proposition du Conseil communal de retirer le projet d'arrêté SINEF à la page 44 du fascicule des comptes est accepté par 57 voix contre 3 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du retrait du projet d'arrêté SINEF: 57 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le retrait du projet d'arrêté SINEF: 3 KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), PAGE Maurice (CG-PCS)

S'est abstenu: 1 GILLER Christophe (UDC)

N'ont pas voté: 9 CASAZZA Raphaël (PLR), GAPANY Joël (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), PAPAUX David (UDC), RUGO Claudio (PA), SACERDOTTI Alexandre (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), ZURICH Simon (PS)

L'ordre du jour est donc accepté sous cette forme modifiée:

1. Communications du Président
 - A. Allocution de fin d'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation des procès-verbaux n° 27a et b de la séance du Conseil général des 17 et 18 février 2020;
3. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 mai 2020 au 24 avril 2021;
4. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 mai 2020 au 24 avril 2021;
5. Discours inaugural de l'année présidentielle;
6. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Vincenzo Abate;
7. Information du Conseil communal sur la situation relative au COVID-19;
8. Crédit d'étude de 215'000 francs pour la requalification de la rue Pierre-Aeby – Message n° 49;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
9. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 de la Ville de Fribourg – Message n° 50;
Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
10. Schlussbericht des Gemeinderates bezüglich des Postulats Nr. 94, eingereicht von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), das den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob die Möglichkeit besteht, Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufzustellen;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant, par le truchement de ses représentants à l'Agglomération et/ou au Conseil de fondation des TPF, d'établir le prix du trajet en funiculaire à 1 franc la course;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement;

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 105 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures d'encouragement pour réduire la production des déchets en ville de Fribourg;
17. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 17 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL), Julien Vuilleumier (Verts) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une exonération de la taxe d'empiétement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives;
 - n° 18 de MM. Emmanuel Kilchenmann (UDC), David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une modification de l'article 4 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé;
 - n° 19 de MM. Oliver Collaud (Verts), Maurice Page (CG-PCS) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une révision générale du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé;
 - des postulats
 - n° 134 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un vélodrome sur le territoire communal;
 - n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg;
 - n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la stratégie de placement "ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg CPPVF;
 - n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de demander le changement du nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal";
18. Réponses aux questions:
 - n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY;
 - n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;

- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n° 161 de Mme Claire Roelli (PS) relative à la fusion entre la Deutsche Bibliothek, la Ludothèque et la Bibliothèque de la Ville;
- n° 162 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact environnemental des investissements de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF);

19. Divers.

1. Communications du Président

A. Allocution de fin d'année présidentielle

Le Président. Mme la Vice-Présidente, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, chers/ères collègues,

I.

Il y a presque 11 semaines, nous sommes entrés dans le semi-confinement. C'était, souvenez-vous, une période d'incertitudes. Personne ne pouvait juger à quel moment nous allions pouvoir nous rencontrer à nouveau.

Dans cette situation exceptionnelle, nous avons dû faire preuve de pragmatisme, nous avons dû faire des sacrifices, nous nous sommes rendus compte de notre attachement pour des choses aussi simples qu'un vis-à-vis ou qu'un face-à-face. Des choses que l'on croyait assurées, mais qui ne l'étaient plus.

Bien sûr, chacune et chacun a vécu cette période différemment, avec plus ou moins de facilité, avec plus ou moins de défis au quotidien. Mais s'il y a une leçon que nous pourrions retenir toutes et tous, ce serait celle-ci:

Au-delà de nos différences, et quoi que nous fassions, nous sommes bel et bien dans le même bateau. Il existe des réalités qui s'imposent à nous toutes et tous sans distinction et qui nous démontrent – un peu brusquement peut-être – que nous faisons tous partis du même corps social et politique. Nous sommes appelés à être solidaires les uns avec les autres.

II.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Es war mir eine ausserordentliche Ehre, den Generalrat präsidieren zu dürfen. Unser Gemeindeparlament ist ein stimulierendes Gremium, das uns vorantreibt und fordert.

Die Fraktionen sind öfters zerstritten und die Debatten manchmal angeheizt, aber die Diskussionen stehen immer auf einem hohen argumentativen Niveau und werden in der Regel immer mit gegenseitigem Respekt geführt. Es gelang uns dieses Jahr wieder, gute und pragmatische Lösungen zu finden, die im Interesse der Bevölkerung sind.

Die Begegnungen mit den Menschen ausserhalb des Generalrats bereiteten mir dieses Jahr eine besondere Freude. Als gebürtiger Freiburger dachte ich natürlich, dass ich meine Stadt ganz kenne. Ich war aber immer wieder überrascht, in meiner Funktion immer neue Gesichter kennenzulernen, immer neue Vereine besuchen zu können. Ich habe meinen Heimatort ganz neu entdeckt und ich bin total begeistert.

III.

Je veux conclure en rappelant que la présidence du Conseil général est une œuvre collective.

Aussi, je tiens à remercier M. le Syndic et l'ensemble des membres du Conseil communal, dont j'ai pu observer de près le dévouement à notre ville et à ses habitants, pour les échanges fructueux que nous avons eus cette année.

Je souhaite aussi saluer les membres du Bureau, scrutateurs, scrutateurs/trices-suppléant-e-s, chefs de groupe, pour leur engagement et pour la qualité de leur soutien.

Notre Conseil est tributaire du travail de préparation et de suivi de l'Administration communale. Nous avons la chance de bénéficier des compétences du Secrétaire de Ville adjoint Mathieu Maridor et de son équipe. Cher Mathieu, merci infiniment pour ton soutien constant et consistant, tout au long de l'année.

Je souhaite également remercier les membres de notre Secrétariat, Mmes Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi, ainsi que du Secrétariat de Ville, M. David Stulz et Mme Anne Banateanu.

Un grand merci aussi aux Sergents de ville, qui ont veillé tard le soir à notre tranquillité.

Enfin, je tiens à remercier très chaleureusement Mme la Vice-Présidente Adeline Jungo. Chère Adeline, je te présenterai tout à l'heure mes sincères félicitations pour ton élection encore à venir à la présidence. En attendant, permets-moi de te remercier pour ta collaboration et ta complicité. C'était un plaisir et une richesse de pouvoir être engagé à tes côtés. Je te souhaite durant ton année de présidence, que tu exerceras avec brio, autant de plaisir que j'ai eu. Bon vent et bon succès!
(Applaudissements)

B. Communications proprement dites

Le Président. Nous passons maintenant aux communications proprement dites. Une fois n'est pas coutume, je débiterai par quelques aspects sanitaires. Même si le Secrétariat du Conseil général vous a envoyé par e-mail les consignes qu'il sied d'adopter durant cette séance et que la Préfecture de la Sarine nous a autorisés à siéger ici, il est de mon devoir de vous les rappeler brièvement.

- a) Nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP, à savoir, garder une distance sociale d'au moins deux mètres, se laver soigneusement les mains avec du savon, éviter les poignées de main et les bises, tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Les personnes ressentant ou présentant des symptômes (douleurs musculaires, fièvre, sensation de fièvre, insuffisance respiratoire, maux de gorge, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, toux sèche et irritante) sont invitées à rentrer chez elles.

Les entrées et les sorties de la salle se font par des chemins séparés, vous l'aurez remarqué, merci de respecter le sens de marche indiqué par les flèches au sol.

En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez vous désinfecter les mains à l'aide du dispositif de désinfection installé à l'entrée.

Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle ou à l'extérieur ou également aux toilettes. Aussi nous vous invitons à ne pas être plus de deux personnes en même temps aux toilettes.

Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits dans l'espace public. Aussi, veuillez à ne pas être trop nombreux devant la porte d'entrée, surtout au moment de la pause et à l'issue de cette séance.

Les vestiaires de cette salle ne sont pas utilisables pour éviter les mélanges de vêtements.

Les scrutateurs/trices disposent sur leur pupitre d'un masque et d'une paire de gants pour le besoin des élections prévues à l'ordre du jour.

- b) Sachez enfin que des exemplaires brochés du règlement du Conseil général (RCG) sont à disposition des membres du Conseil général à l'entrée. Vous pourrez en prendre un avec vous en sortant de la salle.
- c) Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- d) Je vous apporte quelques informations concernant le processus de fusion. Selon l'infolettre du 18 mai 2020 de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, la pandémie de covid-19 oblige à revoir le calendrier du processus de fusion des communes du Grand Fribourg.

Le vote consultatif, prévu initialement le 17 mai, devrait se tenir en novembre 2020. Le périmètre final du Grand Fribourg serait ensuite déterminé dans le courant du printemps 2021, ce qui permettrait de finaliser le projet de fusion d'ici la fin 2021. La fusion entrerait en vigueur au plus tôt en 2023. Le comité de pilotage soumettra prochainement un rapport d'orientation et un projet de calendrier à l'Assemblée constitutive. Les informations concernant le calendrier du projet de fusion sont encore susceptibles d'évoluer en fonction des décisions de l'Assemblée constitutive qui devrait siéger début juillet. Le Conseil général sera informé du calendrier.

Cependant, cette nouvelle situation signifie la probable tenue des élections communales en mars 2021, au sein des anciennes communes, et non en automne 2021 comme prévu par le calendrier initial.

- e) Als nächstes möchte ich Ihnen den Kalender der Generalratssitzungen für das Jahr 2021 mitteilen. Der Generalrat wird 2021 an folgenden Abenden einberufen:

- Montag und Dienstag, 22. und 23. Februar;
 - Montag und Dienstag, 29. und 30. März;
 - Dienstag und Mittwoch, 25. und 26. Mai;
 - Montag und Dienstag, 28. und 29. Juni;
 - Montag und Dienstag, 13. und 14. September;
 - Montag und Dienstag, 11. und 12. Oktober;
 - Montag und Dienstag, 13. und 14. Dezember.
- f) Je vous rappelle encore chers/ères collègues que selon l'article 73 du RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traités de la même manière que les questions, donc au point des divers. Par conséquent, je donnerai la parole sous les divers à toute personnes souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 du RCG.
- g) Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- h) Vu l'ordre du jour conséquent, je vous informe déjà que la séance de relevée de demain aura lieu de toute manière. Elle commencera également à 19.00 heures.

2. Approbation des procès-verbaux n° 27a et b des séances du Conseil général des 17 et 18 février 2020

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ces procès-verbaux? Je constate que ce n'est pas le cas. Les procès-verbaux sont donc adoptés avec nos remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 mai 2020 au 24 avril 2021

Loup Matthieu (PS). C'est avec un grand plaisir que le groupe socialiste vous propose de porter l'actuelle Vice-Présidente du Conseil général, Adeline Jungo, à la présidence pour l'année à venir.

Adeline Jungo est née en 1982. Elle est titulaire d'un Bachelor en lettres et d'un Master en management et politiques publics. Actuellement à la recherche d'un emploi, Adeline Jungo a travaillé sur de nombreux projets notamment au sein de l'OFAS, de l'Administration cantonale fribourgeoise et dernièrement pour le Parti socialiste vaudois, dans le cadre de la campagne pour les élections fédérales 2019.

Adeline Jungo témoigne d'un engagement de longue durée pour la collectivité, puisqu'elle a débuté la politique à 21 ans en devenant Présidente de la section du PS de Belfaux. Elle siège depuis dix ans dans notre Conseil, dont huit passées à la Commission financière également. Depuis un an, elle a pu bénéficier de l'expérience du Président sortant, Blaise Fasel, et affiner sa pratique déjà riche de la politique communale en prenant part aux séances du Bureau. Il ne fait aucun doute qu'Adeline Jungo saura mettre tout ce bagage au service du Conseil général, et plus largement, au service de la Ville et de ses habitant-e-s.

Cette présidence sera certainement la dernière de la législature. Le groupe socialiste est heureux également de pouvoir proposer aux membres de ce Conseil une candidature féminine, la seule depuis 2016. Nous vous remercions d'avance pour votre soutien!

Le Président. Je vous rappelle que selon l'article 17 alinéa 4 du RCG, le Président ou la Présidente et le Vice-Président ou la Vice-Présidente sont toujours élu-e-s au scrutin de liste. La majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls ne sont pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Je prie les scrutateurs de se munir des masques et des gants et de procéder à la distribution des bulletins de vote parmi les Conseillers généraux.

Vote

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 66 |
| Bulletins rentrés | 66 |
| Bulletins valables | 55 |
| Majorité absolue | 28 |

Le Président. Est élue avec 52 voix Mme Adeline Jungo. Toutes mes chaleureuses félicitations à Mme A. Jungo pour son élection à la présidence du Conseil général, bon vent et bon succès! (Applaudissements).

4. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 mai 2020 au 24 avril 2021

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous présenter la candidature de M. David Aebischer à la Vice-Présidence de notre Conseil pour la période du 25 mai 2020 au 24 avril 2021.

M. D. Aebischer est âgé de 40 ans et vit à la Route-Neuve. Il est enseignant à l'école primaire de la Vignettaz cycle 2 et travaille également comme comptable indépendant. Il a siégé au Conseil général de 2015 à 2016, puis de septembre 2017 à ce jour. M. Aebischer a été membre de la Commission des

naturalisations, de la Commission financière et a présidé la Commission informatique de 2017 à 2018.

Notre candidat est également membre de plusieurs associations culturelles, membre du Comité-directeur du PLR de la ville de Fribourg et secrétaire francophone de Floorball Fribourg.

M. Aebischer est pleinement motivé à remplir cette nouvelle fonction et va réduire son temps de travail comme enseignant pour être plus flexible et disponible.

Herr David Aebischer ist ein aktives Mitglied in der Fraktion und hat eine hohe Präsenzquote an den Plenarsitzungen. Er bringt die politische, berufliche und menschliche Erfahrung für das Amt des Vize-Präsidenten für die Administrativperiode 2020-2021 mit. Wir empfehlen ihn mit Nachdruck zur Wahl.

Vote

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 66 |
| Bulletins rentrés | 66 |
| Bulletins valables | 62 |
| Majorité absolue | 32 |

Le Président. Est élu avec 62 voix M. David Aebischer. Félicitations. (Applaudissements). Je vous prie de vous avancer pour prendre place aux côtés de Mme la Présidente car il est temps pour moi de céder ma place à Mme Adeline Jungo, que je remercie pour sa précieuse collaboration tout au long de l'année.

5. Discours inaugural de l'année présidentielle

La Présidente. M. le syndic, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, M. le Vice-Président du Conseil général, liebe Kolleginnen und Kollegen des Generalrates, sehr geehrte Medienvertreterinnen und -vertreter, chères collaboratrices et collaborateurs communaux, mes chers parents, ma très chère Anna, chers amis,

Je voulais prononcer un discours qui sorte quelque peu des sentiers battus, mais il est des coutumes que l'on ne peut, bien sûr, pas décentement jeter aux oubliettes. C'est pourquoi je vais débiter par les traditionnels remerciements!

Vor allem möchte ich meinem Präsidenten herzlich danken. Lieber Blaise, dein Mandat war von deiner Ruhe, deiner Zuverlässigkeit und ... deiner Stimme geprägt. Diese Stimme, die unsere Debatten auf bemerkenswerte und brillante Weise führte. Ich gratuliere David Aebischer zu seiner Wahl zum Vizepräsidenten und freue mich auf unsere Zusammenarbeit. Ich danke der Gemeindeverwaltung und insbesondere dem Sekretariat des Generalrates für die wertvolle Vorbereitung bei der Entwicklung dieser Sitzungen. Je remercie aussi ma famille et mes amis qui croient toujours en moi et me soutiennent.

Enfin, merci à vous chers/ères collègues pour la confiance et l'honneur que vous m'avez accordés en m'élisant ce soir, et merci pour votre engagement en faveur de la ville de Fribourg.

Je voulais prononcer un discours teinté d'extravagance. Mais lorsque l'on endosse le rôle de Présidente de Conseil général, il est important de connaître les règles sur le bout des doigts, de se préparer à toutes les éventualités, d'anticiper les problèmes et de s'assurer des devoirs inhérents à la fonction, un exercice qui laisse très peu de place à la fantaisie!

La Présidente n'est pas la seule à avoir des devoirs. Nous devons toutes et tous garder à l'esprit que nous ne travaillons pas pour des partis, nous ne travaillons pas pour des intérêts personnels. Nous travaillons pour l'intérêt général. Une notion qui, malheureusement, tend à disparaître tant de la vie politique que de la vie quotidienne, mais qui apparaît aujourd'hui plus que jamais comme essentielle.

C'est ensemble que nous avancerons, pas isolément. Faire preuve d'esprit de corps n'empêche pas les individualités de s'exprimer, les débats d'être enflammés, mais cela permet à la machine de fonctionner. A nous aussi d'éviter le sensationnalisme ou la mise en évidence personnelle. Puis, une fois les débats terminés, il est important que toutes et tous se souviennent pourquoi ils travaillent: pour le bien commun, pour une ville qui respire et qui bouge, pour les familles, pour les entreprises, pour les jeunes, pour les aînés, pour tous les hommes, pour toutes les femmes.

Je voulais prononcer un discours qui mette en avant les femmes, weil ich während dieser Legislaturperiode die Einzige sein werde, die den Vorsitz in diesem Rat führt. In diesem Jahr 2020 haben wir endlich Präsidentinnen - Großer Rat, Staatsrat, Nationalrat, Bundesrat - alle werden dieses Jahr von Frauen geführt. Ich hoffe, dass diese Sachlage in näherer Zukunft keine Ausnahme sein wird. Es ist Zeit, dass die Frage der Gleichheit endlich verschwindet.

Je voulais prononcer un discours drôle et amusant, mais le covid-19 est encore parmi nous. Ces derniers mois, nos vies ont pris une tournure inattendue, nos habitudes ont été bouleversées. Notre quotidien est empli d'expériences qui sortent de l'ordinaire et qui deviennent une nouvelle forme d'ordinaire, remettant en question notre mode de vie, nos habitudes de consommation, nos valeurs personnelles, mettant également en lumière, parfois abruptement, l'importance d'un lien social fort.

Dans ce contexte, la relance économique doit se faire rapidement, mais pas au détriment de l'égalité. Elle doit être un outil, pas une fin en soit. Elle doit remplir les besoins de la population, pas créer des richesses concentrées entre les mains d'une minorité.

Les grands défis qui attendent le monde – crise sanitaire et économique actuelle, vieillissement de la population, urgence climatique, creusement de la fracture numérique, etc. – sont les mêmes que ceux qui se présentent à nous, à notre ville et à ses habitant-e-s.

Mais alors que le monde se trouve plongé dans l'incertitude, et comme mis en pause dans l'attente de jours meilleurs, Fribourg se prépare, discrètement – trop discrètement, peut-être – à une mue historique.

Je voulais prononcer un discours centré sur la prochaine fusion du Grand Fribourg.

Le vote consultatif de mai a bien sûr été annulé, le processus risque l'enlisement, et la fusion aura certainement lieu en 2023 seulement.

En tant que Conseillers/lères généraux/ales, beaucoup d'entre nous perdrons leur mandat politique dans la commune nouvellement formée du Grand Fribourg. C'est un sacrifice digne de personnes sincèrement engagées dans la fonction publique, c'est la mise en avant de valeurs politiques fortes: l'abnégation, l'engagement et l'oubli de soi au profit d'un but supérieur.

Nous représentons les citoyen-ne-s de cette ville et, en tant que tel-le-s, nous nous devons de battre le pavé afin de porter auprès de la population l'importance historique, sociale et économique d'une fusion à la fois inévitable et bénéfique pour toutes et tous.

Il est, je crois, plus que jamais important que le Conseil général montre la voie, rassure et satisfasse la population de notre ville. C'est en tout cas mon but en tant que Présidente durant cette dernière année de la législature.

Je voulais prononcer un discours qui sorte un peu des sentiers battus. Mais être Présidente du Conseil général exige de la rigueur, de la précision et du sérieux. Et c'est ainsi que je mènerai nos séances et que je représenterai notre Conseil, durant toute cette année de présidence: avec rigueur, précision et sérieux.

J'aimerais terminer cette prise de parole en vous souhaitant, en nous souhaitant à toutes et à tous, membres du Conseil communal et du Conseil général, une collaboration politique fondée sur le respect et la collégialité. N'oublions pas que bien plus de choses nous rassemblent qu'il n'y en a qui nous divisent, et qu'il est important, sinon nécessaire, de laisser à la porte les différends personnels qui nous opposent.

Je vous remercie de votre attention, de votre soutien et d'avance merci pour le formidable travail que nous allons effectuer ensemble. (Applaudissements).

6. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Vincenzo Abate

La Présidente. En vertu de l'article 55 du RCG, les présentations des candidatures seront limitées à une durée maximale de deux minutes.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Monica Mendez, qui est âgée de 32 ans et qui est la plus jeune membre de notre groupe.

Elle a un Bachelor en sociologie et en histoire et est en train de finir un Master en politique et management publics à l'IDHEAP, à Lausanne tout en effectuant un stage à la plateforme nationale contre la pauvreté. Elle a été aussi Présidente des Jeunes Vert-e-s Fribourg de 2011 à 2016 et déléguée au Conseil des étudiants pendant ses études.

L'urbanisme et l'architecture, on ne le dirait pas tout de suite comme ça mais, ont suscité depuis longtemps un grand intérêt de sa part. En effet, elle a fait un stage d'une année et demie dans un bureau d'architecture fribourgeois ainsi qu'un semestre en architecture à l'EPFL. Durant ce stage, elle s'est intéressée aux projets de grandes constructions et de rénovations en ville de Fribourg. Elle a participé ou a aidé à participer à des concours architecturaux et des visites de chantiers. Elle a aussi participé et a assisté le cabinet dans l'organisation et la délibération d'un concours d'urbanisme pour la zone Tour Henri, à l'Université de Fribourg, en 2011.

C'est par un désir d'action et de compréhension du territoire de la ville de Fribourg que Mme Mendez souhaite s'engager auprès de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, en ayant plus spécialement à cœur les enjeux environnementaux et de durabilité en ville de Fribourg.

Nous vous remercions de soutenir sa candidature.

La Présidente. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 de la LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Monica Mendez est proclamée élue sans scrutin. Félicitations à Mme M. Mendez. (Applaudissements).

7. Information du Conseil communal sur la situation relative au covid-19

Steiert Thierry, Syndic. Sous ce point info covid-19, le Conseil communal souhaiterait faire le point de ce qui s'est passé au niveau de l'exécutif et de l'administration communale depuis la dernière fois que nous nous sommes vus, au mois de février, lors de la dernière session. Nous avons tous constaté que pas mal de choses se sont passées entre-temps.

A la mi-mars, lors de la communication des premières mesures par le Conseil fédéral, le Conseil communal a décidé de mobiliser de manière préventive l'ORCOC, c'est-à-dire l'organe communale en cas de catastrophe. Ce n'est pas identique à une mise sur pied formelle au sens de la législation sur la protection de la population, mais simplement une mobilisation d'un organe qui existe puisqu'il est nommé en début de chaque législature et qu'il a l'avantage d'être déjà constitué. L'ORCOC est dirigé par M. Sébastien Jungo, responsable des manifestations au sein de la Police locale, et est composé du chef des sapeurs-pompiers, de la cheffe du Service des ressources humaines, de l'Ingénieur de Ville, du chef du Secteur communication, du chef du Secteur de la Police locale et de la médecin scolaire. L'ORCOC, qui occupait depuis lors les locaux de la caserne des pompiers, s'est réuni deux fois par semaines depuis lors jusqu'à la mi-mai, et à partir de là, une fois par semaine. Les personnes clés de l'ORCOC ont travaillé pratiquement en continu pour cet organe. Ils ont collaboré de manière étroite avec l'OCC, l'organe cantonal en cas de catastrophe, qui a aussi été mobilisé dès le début de

la pandémie. Ces échanges réguliers ont permis de mettre en œuvre très rapidement et de manière efficiente les mesures préconisées par la Confédération et le Canton.

Je cite quelques tâches prioritaires qui ont été réalisées par l'ORCOG depuis lors:

- Décision de la fermeture physique des guichets.
- Organisation du télétravail.
- Au niveau de l'informatique également, des décisions assez compliquées ont dû être prises, notamment de monter environ 140 licences de télétravail à plus de 350 en très peu de temps;
- Il a fallu régler les conditions de travail pour les services qui ont été maintenus. Il convient de rappeler que beaucoup de services ont été maintenus. Le personnel communal a continué de travailler, notamment pour l'évacuation des déchets ménagers, pour le fonctionnement de la déchetterie et bien d'autres services.
- Ce qui a été possible en télétravail, l'a été fait, notamment pour le travail administratif (Contrôle des habitants ou autres tâches administratives).
- Mise en ligne de plusieurs pages d'informations sur Internet. Là aussi, il a fallu agir très rapidement car l'attente de la population était très forte en matière d'informations sur le fonctionnement de l'administration communale.
- Diffusion régulière des communiqués de presse.
- Dans un premier temps, nous avons tenté de maintenir les marchés alimentaires puisque nous estimions que l'interdiction du Conseil fédéral pouvait éventuellement être relativisée. Cependant, ça n'a pas été le cas. Nous avons donc dû nous plier aux normes fédérales et complètement fermer les marchés alimentaires.
- Nous avons procédé à des commandes de masques, de désinfectant et de matériel.
- Nous avons produit une FAQ pour le personnel. Il y a eu énormément de demandes de la part du personnel, notamment sur la gestion du télétravail et celle des heures, etc.
- Une des mesures les plus importantes, en tout cas qui a été très bien perçue, a été la mise en place d'une hotline. Une bonne dizaine de personnes, des membres du personnel communal, se sont mises à disposition pour gérer une hotline qui a fonctionné pendant six ou sept semaines. Elles ont notamment répondu à toutes les questions des personnes qui voulaient s'adresser à la Commune pour diverses questions liées au covid-19. Ces personnes ont aussi et surtout contacté de manière proactive toutes les personnes âgées de plus de 65 ans. Elles ont commencé par celles de plus de 80 ans (environ 3'500 personnes) pour leur demander si ces elles avaient besoin d'aide, d'un soutien particulier, mais aussi pour les informer et les rassurer. Cela a été très bien reçu.
- D'autres tâches étaient notamment liées au maintien de l'accueil extrafamilial pour les personnes au front.
- Il y a eu la réouverture des marchés au mois de mai, ce qui a créé énormément de tracasseries car il était relativement difficile de concilier la réouverture des marchés et des stands alimentaires avec les normes de sécurité qui restaient toujours en vigueur. Ces normes se sont maintenant quelque peu allégées mais restent encore, je le rappelle, en vigueur.
- La réouverture des écoles et des AES.

- La mise en place d'une cellule de coordination pour attribuer des montants financiers destinés à atténuer les effets non sanitaires de la pandémie. Ce fut une des mesures majeures sur laquelle M. le Directeur des Finances va revenir tout à l'heure.

Vous pouvez le constater, nous avons déployé des efforts assez importants pour gérer cette crise durant les derniers mois. J'aimerais, à ce stade, surtout remercier toutes les personnes qui se sont investies et qui n'ont pas compté leurs heures. Merci aux membres de l'ORCOC, à son chef Sébastien Jungo, mais aussi aux personnes qui se sont engagées pour la hotline. Merci aux personnes qui ont simplement dû changer complètement leur vie quotidienne, leurs tâches, qui se sont adaptées tout de suite à ce nouveau mode de fonctionnement, qui se sont mises à disposition pour répondre à des nouvelles demandes. Finalement, merci à mes collègues du Conseil communal qui ont investi beaucoup d'efforts et d'heures de travail pour gérer cette crise au mieux.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Dès le 17 mars, le Conseil communal a pris un certain nombre de mesures financières urgentes suspendant les rappels de paiements des impôts, des poursuites, des loyers, des redevances liées aux DDP et des intérêts sur prêts, ceci afin d'alléger au maximum la charge financière publique des contribuables, qu'ils soient des personnes physiques ou morales. Il a aussi annoncé à ses partenaires que tous les soutiens prévus au budget seraient garantis, même si certaines prestations ne seraient pas forcément effectuées.

Simultanément, il a créé de nouvelles rubriques comptables afin de suivre les effets financiers de la crise qui se traduiront par des diminutions de recettes ou des augmentations de charges. Il a aussi mis en place une cellule de coordination interne composée uniquement par des Chefs de Services afin d'analyser les demandes ou les besoins de soutien et de faire des propositions proactives au Conseil communal en fixant des critères d'octroi et garantissant ainsi l'équité et la non distorsion de concurrence. Le Président de cette cellule est le chef du Service des finances.

Quatre types de mesures financières ont été détectés:

- a) les allègements ou arrangements de paiement (en principe sans impact par rapport au budget, il ne s'agit que de reports de délais);
- b) les budgets garantis, les soutiens et les subventions (sans impact non plus par rapport au budget);
- c) les incidences financières exogènes conséquentes aux décisions prises hors de la sphère communale (avec probablement un impact très important sur notre budget 2020);
- d) les mesures volontaires décidées par le Conseil communal (par définition avec un impact).

Pour les mesures c) il est prévu de faire un état des lieux lors du rapport au 30 septembre. Il est en effet trop tôt pour faire une évaluation actuellement.

Le Conseil communal a défini un cadre financier de 3 millions de francs pour les mesures d). Sur préavis de la Commission financière, comme cela est exigé, il a octroyé une aide urgente et imprévisible de 690'000 francs répartie de la façon suivante:

1. 40'000 francs pour des associations à caractère social ou humanitaire, accédant ainsi à la demande de la Commission financière de passer ce montant de 20'000 francs à 40'000 francs. Si le montant peut paraître faible, il faut noter que ces associations sont déjà soutenues

aujourd'hui par les pouvoirs publics communaux ou cantonaux. Il s'agit donc de montants d'appoint. A titre d'exemple, le soutien à REPER (dont nous avons entendu parler) pour l'ensemble de son activité pour la commune est d'environ 1 million de francs.

2. 400'000 francs de soutien aux commerçants, indépendants, artisans et acteurs particuliers avant tout pour le remboursement de taxes sur le domaine public, sur l'utilisation d'appareils de divertissement ou pour les autorisations de stationnement.
3. 250'000 francs pour le soutien aux acteurs culturels, 150'000 pour la création artistique et 100'000 les projets d'animation en lien avec la stratégie communale. Vous verrez déjà le lancement de premières actions ces prochains jours.

Le Conseil général sera saisi d'un rapport concernant ces mesures urgentes et imprévisibles lors de sa séance de juin.

Le solde de 2'310'000 francs sera utilisé pour d'autres paquets de mesures destinées à la relance économique, sportives, sociale, etc. Un Message y relatif sera adressé au Conseil général en automne.

Il faut enfin noter:

- que la Commune agit en subsidiarité de la Confédération et du Canton, qui par ailleurs ont des moyens bien plus importants;
- que le Service des finances consulte régulièrement le Service des communes pour garantir les procédures décisionnelles et les compétences y relatives;
- que le Conseil communal et l'ensemble des Services effectuent une veille de bonnes pratiques dans d'autres villes et d'autres associations afin de cibler au mieux ces actions.

Un grand merci à tous les acteurs de ces mesures financières.

La Présidente. Je précise qu'il s'agit d'une information et non pas d'un objet sujet à délibérations. L'article 53 alinéa 1 du RCG, qui se réfère à l'article 42 de la LCo, n'est pas applicable en l'occurrence. Ces dispositions s'appliquent lorsqu'il y a un objet présenté à notre Conseil pour décision, avec possibilité de demander le refus d'entrée en matière ou le renvoi, annoncer des propositions de modification ou proposer le rejet de l'objet, ce qui n'est pas le cas ici. Ainsi, la discussion ne sera pas ouverte, le Conseil général ne fera que de prendre acte des informations du Conseil communal. Les personnes souhaitant intervenir à ce sujet doivent le faire sous les divers.

8. Crédit d'étude de 215'000 francs pour la requalification de la rue Pierre-Aeby – Message n° 49

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a étudié le Message n° 49 sur le crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby avec attention en séance du 11 mai passé.

Elle remercie Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray et l'Architecte de Ville, M. Enrico Slongo, pour les explications qui lui ont été fournies.

La Commission relève tout d'abord que le crédit d'étude demandé est moins important que le montant annoncé au budget des investissements 2020 en catégorie III, à savoir, au lieu d'un montant de 700'000 francs annoncé, nous nous prononçons ce soir sur un crédit de 215'000 francs seulement. La Commission se réjouit tout d'abord que ce crédit ait été adapté en fonction des modifications du calendrier du CAD et que seuls les montants nécessaires maintenant soient déjà demandés.

Nous relevons ensuite que le montant chiffré pour les divers (15'000 francs) de ce crédit d'étude n'est pas en lien avec la crise du covid-19. Ces chiffres ont en effet été calculés avant celle-ci. Cela dit, le retard pris en raison du covid-19 ne semble pas devoir induire de frais supplémentaires, selon M. E. Slongo.

Sur le projet proposé, la Commission félicite le Service d'urbanisme et d'architecture d'avoir procédé à une démarche participative permettant aux habitants, propriétaires et commerçants du quartier de donner leur avis et de faire entendre leurs craintes ou leurs envies. Nous sommes convaincus que d'effectuer de telles démarches est grandement bénéfique à la réussite des projets et ne pouvons qu'encourager la Commune à les prendre systématiquement en considération, quand les projets le permettent.

Il a par ailleurs été apprécié que la poursuite des travaux dans le cadre de cette démarche participative ait été suspendue dans l'attente de l'octroi de ce crédit par notre Conseil.

C'est donc à l'unanimité des dix membres présents que la Commission préavise favorablement le crédit d'étude qui nous est soumis en vue de requalifier la rue Pierre-Aeby.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Allenspach Christoph, Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité a examiné le Message n° 49 en présence de Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité, de M. Enrico Slongo, Architecte de ville et de M. Antoine Baertschi, Chef du projet. Nous les remercions pour les informations complémentaires.

Au nom de la Commission, je félicite le Conseil communal et la Directrice de l'Édilité d'avoir saisi l'opportunité des travaux pour le CAD dans cette zone. Comme les membres du Conseil général, nous sommes impatients de voir les résultats concrets de la requalification du Bourg, et pour ceci il n'est plus important de suivre le calendrier prévu initialement qui est malheureusement fortement freiné par des oppositions. Il faut espérer que les séances consultatives à la rue Pierre-Aeby portent leurs fruits et que les concernés n'envisagent cette fois pas d'oppositions. Les explications que vous trouvez dans le Message promettent une nette amélioration des espaces publics qui sont aujourd'hui dans un état peu attractif.

L'étude est effectivement nécessaire pour définir plusieurs aspects. Tout d'abord, les arbres sont fortement souhaités dans cette zone de chaleur en été. La nature doit également être implantée dans ce quartier dense avec des surfaces en pierre et en bitume. Le choix du revêtement est important, car il va préfixer le pavage et d'autres méthodes de traitement des surfaces dans tout le Bourg. Finalement, la question qui est toujours chaude reste celle du trafic. On a pu apprendre, comme d'habitude, que les concernés ont des avis divergents. Certains voudraient moins de trafic et moins de places de stationnement, d'autres plaident pour davantage de stationnement. Il se pose certainement les questions d'une zone à 30 km/h, voire 20 km/h, ainsi du sens unique pour réduire le tracé de la rue. La Commission remercie le Service d'urbanisme et d'architecture d'inclure la ruelle Notre-Dame ainsi que la place de Nova-Friburgo dans ses réflexions car la situation est également peu attractive à cause du trafic de transit.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement le crédit d'étude, à l'unanimité des membres présents.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Au nom du Conseil communal, je demande un crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby à travers ce Message. Comme déjà évoqué par Mme la Présidente de la Commission financière, un montant de 700'000 francs a été inscrit dans le budget 2020 en catégorie III. Le Conseil communal ne demande pas le montant intégral, mais uniquement 215'000 francs, comme vous avez pu le constater. Tout cela a ses raisons.

La première raison consiste à vouloir tout entreprendre pour requalifier un périmètre parmi d'autres dans le quartier du Bourg. La deuxième raison relative d'une opportunité à saisir, à savoir le passage du chauffage à distance (CAD). Vu le nombre important de riverains, le CAD passera par la rue Pierre-Aeby. Cependant, contrairement à ce qui a été formulé en page 1 du Message, un deuxième réseau CAD passera par la rue de Morat. Je peux vous donner deux explications qui nous sont parvenues ce printemps seulement. Le mandataire de Groupe E Celsius a finalement constaté qu'il était impossible de faire passer deux tubes de CAD de diamètres assez conséquents sous la rue Pierre-Aeby en raison d'un réseau souterrain déjà très chargé et en raison de présence de caves sous la rue. Ces constatations impliquent les conséquences suivantes:

- la conduite CAD principale descendra intégralement par la rue de Morat;
- une plus petite conduite sera tout de même mise en place à la rue Pierre-Aeby;
- le CAD ne passera pas par la ruelle de Notre-Dame.

Cela permettra de requalifier cette rue pour la mettre en valeur, pour offrir aux piétons des espaces plus généreux, pour interroger les aspects liés à la mobilité et pour retravailler les revêtements.

Le Conseil communal souhaite faire participer les usagers à cette requalification et a proposé une démarche participative qui est, dans les faits, une démarche de concertation car les problématiques à traiter ont clairement été définies à l'avance, à savoir le périmètre d'intervention, la matérialité de la rue, le stationnement, la végétalisation, la circulation et le gabarit de la route.

Deux séances de démarches de concertation ont eu lieu avant le semi-confinement. La libération du crédit ayant été reportée, le projet a dû être suspendu. Avec votre approbation du crédit d'étude, les mandataires pourront reprendre le projet qui sera discuté lors de deux autres séances de concertation avec les riverains et les commerçants. Le budget du crédit d'étude s'élève à 215'000 francs. Vous trouverez les détails à la page 6.

Le calendrier a dû être repoussé. Il est actuellement prévu de faire démarrer les travaux du CAD dans le secteur Varis, rue Pierre-Aeby, rue de Morat, au plus tôt à fin septembre 2020. Cela reporte la requalification de la superstructure à la rue Pierre-Aeby au plus tôt en mars 2022.

Es gibt in der Planung einer Baudirektion manchmal Gelegenheiten um Tiefbauarbeiten und die Wiederaufwertung des öffentlichen Raumes einhergehend zu behandeln. Es ist geplant, Fernwärmeleitungen im Hauptstrang vom Walriss bis zum Liebfrauenplatz durch die Murtenstrasse zu führen. Da sich aber in der Pierre-Aeby-Strasse viele Liegenschaften befinden, wird eine kleinere Leitung durch diese Strasse geführt. Gleich nach Ausführung der Tiefbauarbeiten, die frühestens Ende Jahr beginnen, soll die Strasse wieder aufgewertet werden. Der Gemeinderat hat vorgeschlagen, einen partizipativen Prozess mit den Anwohnern und den Geschäftsleuten einzuleiten. Zwei solche Sitzungen haben schon stattgefunden. Die Coronakrise und der ausstehende Kredit haben diese Arbeiten nun gestoppt. Der vorliegende Studienkredit ist dazu da, die Entscheide für die ausführenden Arbeiten festzulegen. Sie finden die Details des Studienkredites auf der Seite 11 der Botschaft. Ich danke ihnen für ihre Aufmerksamkeit.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

I. Annonce d'un lien d'intérêt

Je suis propriétaire d'un immeuble dans lequel j'ai grandi et vécu la première partie de ma vie. A ce titre, j'ai participé à deux ateliers organisés par la Commune, qui ont rencontré un franc succès.

II. Autres informations

La rue Pierre-Aeby qui porte le nom d'un ancien syndic compte six magasins ou ateliers, trois restaurants, une buvette, un hôtel, 35 places de parc et trois places Mobility. Deux places de parc sont réservées pour la Commune. Plusieurs propriétaires habitent depuis de longues dates dans cette rue qui a du charme et qui jouit d'une certaine tranquillité.

III. Analyse du Message par le groupe libéral-radical

- 1) Notre groupe salue ce crédit d'étude en prévision d'une réalisation après les travaux liés au chauffage à distance (CAD) qui démarreront en septembre 2020. L'étude de la requalification de la rue a du sens au vu des dix enjeux majeurs qui ont été déterminés

lors du premier atelier et des buts formulés par les participants lors du deuxième atelier, lesquels se rejoignent.

- 2) La rue a du potentiel pour la rendre plus accueillante, plus sûre concernant le trafic automobile et plus spacieuse pour les piétons. L'étude devra également montrer la pertinence du pavage ou de la pose de dalles en pierre dans la rue ou simplement du remplacement du pavage usé qui se décolle dans la partie inclinée.
- 3) Concernant le stationnement dans la rue, nous souhaitons le maintien d'un maximum de places de parc car les habitants, commerçants et l'hôtelier en ont besoin pour les clients et visiteurs. Nous rappelons que selon le Plan directeur de la Ville historique (PDVH), toute suppression de places de parc devra être compensée. Il serait dommage de créer des blocages sur cette question très sensible.
- 4) En résumé, la requalification de la rue Pierre-Aeby est un projet urbanistique, de mobilité et de stationnement ambitieux qui devra tenir compte des atteintes exprimées par la présentation d'un projet cohérent et financièrement supportable.
- 5) Le groupe libéral-radical, fidèle à sa politique adoptée par rapport aux études de la requalification du Bourg, se prononcera favorablement sur le crédit d'étude demandé par le Conseil communal.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Le groupe socialiste soutient le crédit d'étude qui nous est soumis aujourd'hui. Il constitue un pas concret vers la requalification du Bourg, qui devient -enfin- une réalité après des générations de blocages pour donner à ce quartier, dans un dialogue avec ses habitants, le visage qu'il mérite.

Le développement du CAD en ville est déjà un signal de transition énergétique. Que le Conseil communal et l'Administration communale prennent contact dans de brefs délais avec Groupe E Celsius et aboutissent à un partenariat "win-win" démontre un esprit de créativité, de flexibilité et de réactivité que nous ne pouvons qu'encourager. Le temps n'est plus au "rebletzage" pour quelques années, mais à l'aménagement de qualité, appelé à durer.

Nous en sommes au stade du crédit d'étude. Les nombreuses questions de détail sont encore ouvertes. Le groupe socialiste demande un aménagement qui améliore la qualité de vie et la convivialité du quartier. Pour ce faire, le Conseil communal devra impérativement prendre en compte trois aspects centraux:

- 1) La réflexion sur la mobilité est encore embryonnaire. La configuration des lieux est étroite et la difficulté ne s'arrange pas avec les places de stationnement. Pour rendre la rue agréable, nous attendons une réduction de la vitesse à 20 km/h et une réflexion aboutie sur une éventuelle mise en sens unique. Le nombre de places de stationnement devra être pensé à l'échelle d'un périmètre plus large que celui-ci, mais la tendance est identifiée: les mètres carrés gagnés avec la suppression de places de stationnement bénéficient à tous les autres utilisateurs, en termes de sécurité, d'esthétique et de convivialité.
- 2) Au-delà des qualités esthétiques, le choix du pavage doit tenir compte des exigences de sécurité et de stabilité. Nous demandons une ville "cyclable", qui motive et rassure les

personnes qui utilisent ou voudraient utiliser le vélo. Ces deux critères sont encore plus importants pour les personnes à mobilité réduite, en chaise roulante ou avec un tintebin. Elles doivent pouvoir utiliser la chaussée sans crainte, ni entrave. Enfin, dans la mesure où le pavage peut avoir une influence sur le bruit, ce critère doit aussi être intégré dans les réflexions.

- 3) L'espace dans le Bourg est très minéral. En d'autres termes, nous avons tous les ingrédients pour créer des îlots de chaleur. Le défi climatique de demain s'anticipe dès aujourd'hui. Nous demandons que le Conseil communal développe activement des idées pour végétaliser au mieux l'espace. Personne n'attendra une nouvelle pelouse, mais la plantation d'un arbre à l'emplacement du parking Moblity, qui est actuellement à l'étude, va dans le bon sens. Nous demandons surtout que le sol puisse mieux respirer. En lieu et place du sol totalement fermé, il faut identifier les lieux propices à un espace perméable "ouvert", cela peut être du gravier avec des feuilles sèches ou des cailloux.

Le groupe socialiste se réjouira de voir la mise en œuvre de ces éléments à l'occasion du crédit d'ouvrage, si possible en décembre de cette année.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Il est avéré que les besoins en chaleur (chauffage et eau chaude) représentent la plus grande partie de la consommation énergétique des ménages. Ainsi, une prise en considération appropriée de ces besoins est un enjeu crucial dans la transition énergétique. Ceci doit se faire, bien sûr, en limitant la quantité d'énergie consommée, c'est-à-dire en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, mais aussi en favorisant l'utilisation de sources d'énergie qui soient le plus possible respectueuses de l'environnement. Or, aujourd'hui, seuls environ 4% de la population suisse est desservie par un réseau de chauffage à distance et le "bon vieux" mazout occupe encore une place prépondérante, à tout le moins dans les bâtiments construits avant les années 2000. Ceci place notre pays parmi les moins bons élèves en Europe.

Dans ce contexte, le raccordement des habitations du Bourg au réseau de chauffage à distance nous paraît être une excellente chose. D'une part, les sources de chauffage propres ne sont pas nombreuses dans un quartier où la densité du bâti n'est pas propice à l'installation de pompes à chaleur individuelles et où d'autre part les impératifs de protection du patrimoine disqualifient le photovoltaïque. D'autre part, la chaleur distribuée par FRICAD est en grande partie récupérée de l'incinération des ordures à la SAIDEF. Il s'agit ainsi de valoriser une énergie qui, sans cela, serait perdue dans la nature. Le raccordement à un réseau de chauffage à distance existant apparaît ainsi comme une solution optimale. Le choix de la rue Pierre-Aeby plutôt que la route de Morat, bien expliqué dans le Message du Conseil communal, nous paraît tout à fait judicieux.

Nous saluons en outre le fait que la Commune fasse preuve de flexibilité dans son processus de réaménagement du quartier du Bourg, ce qui permet de profiter des travaux liés au CAD pour réaliser la requalification de la rue Pierre-Aeby, et donc d'éviter de dupliquer inutilement certains travaux ou encore de devoir laisser la rue dans un état provisoire durant plusieurs années. Cela permet ainsi à la fois d'éviter des coûts inutiles et d'éviter de prolonger les nuisances pour les habitants de la rue Pierre-Aeby.

Nous ne voyons pas d'inconvénient non plus à envisager un changement du régime circulaire dans cette rue qui n'est, de toute évidence, pas destinée à accueillir un trafic de transit. Nous sommes par contre davantage préoccupés par le fait de réduire les places de stationnement sur le secteur. Ceci ne doit en aucun cas se faire tant que des places en suffisance n'auront pas été mises à disposition pour répondre aux besoins des habitants du quartier ainsi que des commerçants. En ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir qu'une démarche participative permette d'entendre les premiers concernés.

Ces considérations étant faites, c'est à l'unanimité que le groupe UDC va accepter le crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby.

Rapport du groupe des Verts

Mendez Monica (Verts). Le groupe des Verts a bien pris acte du Message n° 49 pour le crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby et nous remercions Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray pour ce travail.

Nous souhaitons aussi saluer la démarche participative et espérons qu'elle sera approfondie tout au long de l'étude, selon évidemment l'évolution de la pandémie. Le seul bémol que nous relevons est l'absence d'un poste de paysagiste dans le calcul des honoraires alors que la mise en place d'un projet paysager est listée dans les problématiques complexes, en page 3 du Message. Nous en profitons pour mentionner le fait que la profession d'architecte-paysagiste pourrait être renforcée dans les projets d'aménagement de notre ville. En effet, les projets en seraient d'autant plus renforcés s'ils bénéficiaient le plus tôt possible, déjà au stade de l'avant-projet, d'un regard expert dans le domaine. Selon nous, cela devrait même se concrétiser par un engagement d'un architecte-paysagiste dans les Services de la Ville de Fribourg. Nous espérons que les enjeux d'aménagement paysager seront pris en compte et remercions le Conseil communal pour la clarté de ce Message.

C'est avec ces mots que nous acceptons ce Message et voterons pour le crédit d'étude.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Kilde Gisela (PDC/PVL). Dans sa séance du 18 mai, le groupe PDC/PVL a étudié attentivement le Message n° 49 concernant le crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby. Par le présent Message, un crédit d'étude d'une hauteur de 215'000 francs est demandé par le Conseil communal. Le Service d'urbanisme et d'architecture propose de saisir l'opportunité des travaux en lien avec le CAD pour requalifier le secteur de la rue Pierre-Aeby. Il a choisi une approche participative, ce qui est exemplaire. Cette attitude pragmatique est louable et ne peut qu'être soutenue. Toutefois, il est un peu regrettable qu'il n'y ait pas eu un même processus de participation citoyenne pour, par exemple, la rue de Morat. Ainsi, la Ville aurait garanti des processus uniformes pour tous. On peut espérer que cette approche participative deviendra un standard, quand cela a du sens.

Nous regrettons également que l'important espace du "Marché-aux-poissons" ne soit pas intégré à ce projet. On constate également que le projet se fait de manière détachée du reste de la revalorisation du quartier du Bourg.

Ich erlaube mir hier im Namen der Gruppe eine generelle Kritik an der Planifikation der Arbeiten und in der Realisation des Burg-Dossiers. Der Gemeinderat kann verschiedene eingegangene Engagements nun doch nicht einhalten, die Koordination des Dossiers macht augenscheinlich Mühe. Es wäre doch wünschenswert, wenn die Aufwertung des Burg-Quartiers nicht quasi von hinten aufgerollt würde, wie es zurzeit den Anschein macht.

Avec ces considérations, le groupe PDC/PVL se montre favorable à la solution proposée et soutient le crédit à l'unanimité.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS accepte le crédit d'étude pour la requalification de la rue Pierre-Aeby, ce sur la base de deux considérations principales:

- Le déploiement du réseau de chauffage à distance est un chantier important pour la ville dans le cadre d'une politique énergétique cohérente. Offrir aux immeubles de la ville historique la possibilité de se raccorder au CAD est important dans la mesure où ils n'ont pas d'alternative solaire ou géothermique, par exemple. Profiter de ces travaux lourds pour réhabiliter la rue est donc une question de bon sens, que nous saluons. Cela permettra d'éviter de recommencer dans quelques années.
- La deuxième raison est l'importance prioritaire à nos yeux du réaménagement de la ville historique, que nous attendons depuis trop longtemps. Depuis l'ouverture du pont de la Poya en 2014 et la fermeture du pont de Zaehringen, trop peu de choses ont été réalisées. Nous attendons avec impatience la mise en travaux des phases I et II pour lesquelles nous avons déjà voté les crédits. Espérons qu'avancer avec la phase III permettra d'anticiper quelque peu.

Le groupe CG-PCS salue aussi la démarche participative lancée avec les habitants de la rue. Il espère qu'elle pourra se poursuivre le plus tôt possible. Il faudra néanmoins veiller à ce que cela ne se résume pas à défendre leurs intérêts particuliers, notamment le maintien de toutes les places de parc. Etant donné la longueur de la rue qui n'excède pas 200 mètres - et non pas 300 mètres ni 500 mètres -, il semblerait logique et appréciable de la libérer de toute circulation automobile et du parking. Je pense que c'est vraiment un élément à prendre en considération de manière un peu plus sérieuse que les discours de M. J.-P. Wolhauser.

Quant à la végétalisation, je voudrais aussi faire une remarque. Evidemment, la rue est minérale. Cependant, toute cette rangée de maisons de la rue Pierre-Aeby ont derrière des jardins, parfois assez importants. Il y a donc de la verdure et c'est un élément dont il faut tenir compte.

Avec ces considérations, le groupe CG-PCS soutiendra ce crédit.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tout d'abord la Présidente de la Commission financière et le Vice-Président de la Commission de l'édilité d'avoir apporté leur soutien à ce crédit à ce Message.

Oui, le CAD est une opportunité qu'il faut saisir. Le réaménagement de cette rue représente vraiment la première occasion d'aller de l'avant dans ce processus de requalification du quartier du Bourg.

Lors de la séance de la Commission de l'édilité, la question des arbres et de la nature a été évoquée, comme cela a été fait lors de ces deux séances de démarche participative qui ont déjà eu lieu. La Commission d'édilité nous a demandé d'intégrer la ruelle de Notre-Dame et la place de Nova-Friburgo dans le périmètre. Ces deux endroits sont bien sûr intégrés dans le large périmètre de réflexion, mais pas dans le périmètre de la requalification car la place de Nova-Friburgo fait partie de la deuxième étape et la ruelle Notre-Dame est actuellement ouverte. Elle sera fermée mais, malheureusement, nous n'avons pas de crédit à disposition. Je proposerai donc au Conseil communal de mettre en catégorie II la fermeture en pavés de la ruelle de Notre-Dame.

Je remercie le groupe libéral-radical pour son soutien. Oui, je suis d'accord avec vous M. J.-P. Wolhauser, cette rue, comme toutes les autres dans le quartier du Bourg, a un grand potentiel que nous devrions valoriser. La question du pavage a été discutée à plusieurs reprises. Nous sommes d'ailleurs en train de finaliser un plan directeur pour le pavage. Nous aimerions travailler dans les années à venir selon un plan qui nous dira chaque fois dès le départ où du pavage est prévu ou pas. Par contre, une chose est claire, le pavage sera mis, à la rue Pierre-Aeby, comme cela a été mentionné.

Je remercie M. A. Grandjean pour l'intervention au nom du groupe socialiste relevant des aspects qui ont été chers à la Commission de l'édilité et à tout le monde, à savoir la question de la mobilité et du stationnement. Vous regrettez qu'il n'y ait pas assez d'informations dans le Message. Nous ne pouvons pas les donner car nous sommes encore en pleine période de démarche participative. Nous essayerons de trouver la bonne solution suite aux discussions lors des séances. Dès le départ, nous avons très clairement mentionné les différents éléments sur lesquels nous pouvons discuter, mais il y a des choses qui sont indiscutables, comme par exemple, le pavage, la circulation, qui doit être étudiée, et le stationnement. Effectivement, il y a beaucoup de végétalisation derrière les maisons. Néanmoins, à la rue Pierre-Aeby, se trouvent déjà pas mal d'arbres à l'entrée, quand vous venez depuis le Musée. Les arbres sont cachés par les voitures ou les voitures cachent les arbres, il faudrait vraiment mieux les mettre en valeur.

Der Baukredit wird nicht im Dezember vorliegen. Aufgrund der Verzögerungen der Tiefbauarbeiten, infolge Coronakrise, müssen die Arbeiten um mindestens drei Monate verschoben werden.

Je remercie le groupe UDC d'adhérer aux objectifs que le Conseil communal a formulés dans ce Message, surtout au sujet de la transition énergétique. Concernant le stationnement, je ne peux pas vous donner d'indications aujourd'hui. Je le répète, il faut attendre les résultats de la démarche participative.

Mme M. Mendez, effectivement, il n'y a pas de poste pour un paysagiste dans ce projet-là. Cependant, soyez rassurée, le Service d'urbanisme et d'architecture emploie deux architectes-paysagistes et des géographes. Cet aspect est très important et, personnellement, il m'est très cher de pouvoir travailler avec une équipe multi-professionnelle.

Les groupes PDC/PVL et CG-PCS attendent la requalification du quartier du Bourg. Le Conseil communal aussi! Nous sommes à l'aube des dernières décisions qui devront tomber pour l'étape I (autour de la Cathédrale) et nous sommes déjà en train d'élaborer les bases afin de rédiger le Message pour un crédit d'ouvrage pour l'étape I. En ce qui concerne l'étape II, vous avez voté un crédit d'étude qui comporte tout le périmètre de la place de Notre-Dame, devant la place des

Ormeaux, la rue du Pont-Muré et la place de Nova-Friburgo. Dans l'autre volet, vous nous avez octroyé un crédit d'étude pour résoudre la situation du parking du Petit-Paradis.

Zur Intervention von Frau G. Kilde kann ich sagen, dass nicht alles von hinten aufgerollt wird. Hier wird die Gelegenheit des Durchgangs der Fernwärmeheizung genutzt um ein Projekt so rasch wie möglich realisieren zu können. Nutzen wir die Gelegenheit zur Aufwertung eines Perimeter, der eigentlich nicht vorrangig auf der Agenda stand.

Vous tous avez loué ce projet participatif. C'est une démarche de concertation avec des éléments et des paramètres fixés dès le départ. Les discussions lors de ces différents ateliers portent sur les questions d'arborisation, du pavage, des trottoirs et du stationnement et c'est pour cela que nous avons le crédit d'étude. A ce stade, je ne peux pas vous donner plus de détails. Ce n'est pas la première démarche participative que nous conduisons en ville de Fribourg, il y en a eu une par exemple pour la revitalisation de la Sarine, où nous avons invité toutes les associations concernées par l'utilisation de la Sarine ou des bords de la Sarine. Nous avons invité par exemple une délégation de la Providence, des habitants, des associations de quartier, des commerçants, etc. Nous avons fait une autre démarche participative pour la place du Petit-Saint-Jean. C'est une démarche que nous menons ensemble avec l'association du quartier. L'association du quartier est notre interlocuteur premier et c'est avec lui que nous préparons chaque fois les différents ateliers de démarche participative. Nous nous sommes déjà réuni à deux reprises. Deux autres séances sont prévues afin de leur soumettre l'avant-projet, avant qu'il ne soit présenté au Conseil général. Nous avons également eu une démarche participative pour Fribourg (ou)vert où nous avons essayé une autre formule. Nous avons intégré des membres de l'association de quartier directement dans le comité de pilotage et dans les commissions techniques. Toutes ces différentes formes de démarches participatives et que nous avons réalisées durant ces quatre/cinq dernières années seront évaluées avant la fin de la législature.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Finalement, on se rend compte que dans cette salle il y a un consensus pour gérer le trafic, requalifier les espaces urbains et mettre de la végétalisation. Tout se heurte sur un point, celui du stationnement. M. J.-P. Wolhauser a très bien décrit les enjeux. Entre zéro et 35 places de stationnement, où placer le curseur? Quelle sera la qualité que la rue pourra avoir à partir de l'endroit où le curseur aura été posé? C'est bel et bien le processus participatif qui va très certainement aider les Directions de l'Edilité et de la Mobilité à placer ce curseur. Aussi, aujourd'hui on ne peut bien sûr pas dire s'il y aura 35 places de parc ou zéro.

Par contre, M. J.-P. Wolhauser, vous avez parlé du principe de compensation. Ce que je dois vous dire, c'est que ce principe, dans le concept de stationnement qui a été remis à l'enquête dans l'enquête complémentaire du PAL, sauf erreur en automne 2018 – et si la date est fautive Mme Burgener Woeffray corrigera – a été quand même revisité. Rendez-vous compte que dans ce quartier, il y a énormément de places de stationnement qui violent toutes les normes de sécurité. On ne peut pas, sur un simple principe, accepter de violer des normes de sécurité. En tant que Directeur de la Mobilité, c'est impossible. Je suis heureux que dans ce principe qui a été revisité dans le cadre du concept de stationnement en 2018, il n'y a pas eu d'oppositions et de remises en question. Nous avons donc une liberté d'action certainement plus agréable et plus grande en matière de stationnement. Néanmoins, le Conseil communal a compris que des places de stationnement sont utiles, notamment pour les habitants qui en manquent cruellement dans ce quartier.

Je terminerai par paraphraser Kennedy (sic): "J'ai fait un rêve". J'ai fait un rêve avant hier soir en me promenant dans le Bourg, en voyant des hôtels et les places de parc nécessaires à leurs clients. J'ai rêvé que toutes les parties prenantes - je sais que dans cette salle, il y a des gens qui sont dans des sociétés immobilières et qui possèdent des parkings dans cette ville – arrivaient à utiliser les parkings existants pour les clients de nos commerces et de nos hôtels.

Examen de détail

La Présidente. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 49.

Article premier

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je pense qu'il y a lieu de changer le nom du Président, Blaise Fasel, en la Présidente, Adeline Jungo.

La Présidente. Je vous remercie pour cette remarque.

Les titres et considérants sont adoptés avec l'observation de Mme la Directrice de l'Édilité.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- le Message n° 49 du Conseil communal du 18 février 2020;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 215'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet de requalification de la rue Pierre-Aeby.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 25 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline Jungo

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 67 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LI ROSI Michaël (UDC), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAUX David (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 FEYER Jean-François (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 2 GAPANY Joël (PDC/PVL), METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.59 à 21.17 heures.

La Présidente. On me signale que certaines personnes, par mesures sanitaires, ne désirent pas faire circuler les postulats et les signer. Pour ces personnes, les postulats seront à leur disposition en fin de séance, vers l'huissier avec le désinfectant. Pour les autres, les postulats continueront de circuler de manière normale.

9. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 de la Ville de Fribourg – Message n° 50

La Présidente. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53, alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen des comptes 2019 de la Ville de Fribourg et les échanges très constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail ainsi que l'ensemble des Services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, tous nos remerciements à l'organe de révision pour les recommandations liées à la gestion des finances communales.

1. Résumé des points importants du Message

Comme annoncé lors des exercices précédents, l'année 2019 est la troisième et dernière année montrant des résultats exceptionnels (avec 2017 et 2018). Elle a bouclé avec un excédent de revenus, avant l'attribution volontaire aux réserves et provisions, de 25.2 millions de francs (contre 28 millions de francs en 2018). Il convient de rappeler que 2019 a été une excellente année tant pour l'Etat que pour la plupart des communes fribourgeoises. Conformément aux principes de gestion du Conseil communal, plusieurs réserves et provisions ont été faites en lien direct avec les risques avérés ou les faits établis:

- une provision de 12.0 millions de francs pour l'assainissement de la Pila, dont 4 millions de francs étaient budgétés. L'idée n'est pas de mettre plus que l'objectif de 20 millions de francs mais d'aller plus vite, soit d'avoir constitué les 20 millions à la fin 2020;
- une provision de 5.4 millions de francs pour couvrir une garantie en faveur de SINEF. Je reviendrai ultérieurement sur tous les aspects concernant SINEF;
- une provision de 2.7 millions de francs pour le site de blueFACTORY, s'agissant ici de la transformation de la subvention accordée dans le budget 2019 pour les quatre projets autour du Silo en montant d'opportunité pour appréhender de manière globale notre participation à BFF SA et les négociations y relatives à venir;
- une attribution de 2.8 millions de francs aux fonds de la politique foncière active. 2.5 millions de francs étaient budgétés et 300'000 francs y sont ajoutés suite à la vente d'un objet conformément au Message au Conseil général;

- une dissolution de réserves pour un montant de 3.1 millions de francs en lien avec la provision de la Caisse de pension de l'Etat (1.7 million de francs), la Caisse de pension de la Ville (400'000 francs) et les établissements scolaires (1 million de francs).

Le bénéfice après provisions et réserves de 3.3 millions de francs est versé à la fortune non affectée. Comme nous l'avons vu sous le point 7 du présent ordre du jour, il sera utilisé en partie pour des mesures de soutien relatives au covid-19 pour un montant de 3 millions de francs, sous réserve des décisions du Conseil général.

Concernant SINEF, plusieurs opérations ont eu lieu en 2019. Tout d'abord l'octroi de deux prêts de 1 million de francs au prix du marché. Deuxièmement, l'octroi d'une garantie à la demande du Conseil d'administration concernant une position bilancielle de 5.4 millions de francs relative à la recapitalisation de la CPPVF. SINEF ayant été "forcée" de reprendre du personnel communal lors de la création de l'entreprise, le Conseil communal ne pouvait décemment pas refuser les engagements du passé. Cet objet étant retiré du présent ordre du jour, les discussions se poursuivront donc avec SINEF directement.

Afin de ne pas préteriter les années à venir, le Conseil communal a en outre créé une provision du même montant, celle-ci est évidemment maintenue. Ce sujet sera analysé de manière plus poussée en 2020 directement avec SINEF ainsi qu'avec notre organe de révision, lequel qui a fait une recommandation à ce sujet. Enfin, la participation à SINEF SA a été corrigée à la baisse en lien avec la facture pour la CPPVF de 1.4 million de francs, suite au changement de régime de prestations.

2. Compte de fonctionnement

Quelques remarques sur le compte de fonctionnement:

1. Une augmentation des recettes fiscales concernant le bénéfice des personnes morales (+2.6 millions de francs) due principalement à des sorties anticipées de statuts fiscaux spéciaux pour la troisième année. La dépendance de la commune aux recettes fiscales d'un petit groupe d'entreprises s'accroît donc encore un peu. Augmentation aussi de l'impôt sur la fortune due à des situations particulières (+2.6 millions de francs) mais aussi, et c'est une bonne nouvelle, due à l'arrivée de quelques nouveaux contribuables. Augmentation aussi de l'impôt sur le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et sur les successions, recettes par définition très volatiles. Enfin, l'impôt sur le revenu des personnes physiques reste lui plus ou moins stable en lien avec l'évolution de la population. A noter aussi la diminution des débiteurs et impôts irrécouvrables pour un montant de 2.2 millions de francs.
2. Les charges du personnel se sont élevées en 2019 à 63 millions de francs, ce qui représente un montant de 400'000 francs inférieur au budget. Ces charges se sont élevées à 61.9 millions de francs aux comptes 2018 (1.8%, 0.3 points en dessus de l'objectif fixé par le Conseil communal qui est de 1.5%). L'écart par rapport au budget est principalement dû à la diminution des salaires administratifs et aux délais de recrutement. Les charges du personnel représentent 26% du total des charges, proportion stable par rapport à l'exercice précédent. A noter que la provision pour heures supplémentaires et vacances diminue légèrement pour la deuxième année consécutive (+200'000 francs).

3. Les amortissements légaux ordinaires de 10.5 millions de francs sont au-dessous du budget (-5 millions de francs) dus principalement au retard pris sur certains projets en raison de procédures en cours. Ils sont en recul par rapport aux comptes 2018 de 500'000 francs.
4. Les prestations en lien avec la loi sur l'aide sociale sont déficitaires en 2019 (600'000 francs) principalement à cause d'une écriture transitoire à laquelle il a été renoncé cette année.
5. Concernant les déchets, les recettes diminuent de 500'000 francs conformément à la tendance du tri à la hausse, compensé toutefois par les taxes de décharge. Le même écart est constaté depuis 2015 pour les taxes d'épuration dont il faudra attendre la révision du règlement sur les eaux usées pour en corriger l'effet.

3. Bilan

Quelques remarques sur le bilan:

1. Concernant les actifs, des disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de 15 millions de francs pour faire face aux dépenses courantes. Fin 2019, les disponibilités se montent à 44.3 millions de francs grâce aux recettes fiscales imprévues des personnes morales.
2. Les investissements figurent au bilan pour un montant de 233.4 millions de francs de crédits bruts ouverts. La dépense brute en 2019 est de 34.8 millions de francs, alors que celle de toutes les années précédentes est de 93.7 millions de francs bruts. Après épuration, il reste ainsi un solde d'engagement bruts ouverts de 106.8 millions de francs au 1^{er} janvier 2020. En 2019, aucun projet ne dépasse les montants prévus.
3. Du côté des passifs, la dette publique brute s'élève à 182.5 millions de francs (-8 millions de francs par rapport à l'exercice précédent) et la dette par habitant est de 4'757 francs (-188 francs). Cette diminution est directement liée à l'augmentation des liquidités due aux recettes fiscales des personnes morales et au calendrier retardé de certains projets (oppositions et délais supplémentaires). Le besoin de recourir aux marchés financiers à long et moyen termes ne s'est pas déclaré. La situation devrait se péjorer dans les prochaines années du fait des nombreux investissements à réaliser selon le programme de législature. A noter que le recours à des emprunts à court terme génère actuellement des entrées financières en raison des taux d'intérêts négatifs.
4. La fortune, quant à elle, passe à 46.2 millions de francs, en augmentation de +4.7 millions de francs. Le ratio de fonds propres se maintient à 11.3% en 2019 mais sera péjoré par les mesures de soutien covid-19. L'objectif à moyen terme devrait se situer, je vous le répète depuis quatre ans, entre 15% et 20%.
5. Enfin, il faut noter la diminution des indicateurs, principalement ceux de la couverture des charges et de l'autofinancement étant donné que les charges épurées ont augmenté plus que les revenus. Les hausses de ces indicateurs sont prévues dans l'horizon du Plan financier. Hausse des indicateurs veut dire situation améliorée. A noter que ce système d'indicateurs n'est pas optimal puisque les quatre indicateurs sont corrélés entre eux. Ils seront révisés dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LFCo et donc du MCH2 en 2021.

4. Risques financiers

Les risques financiers suivants seront à suivre particulièrement:

- les sites pollués et la Pila qui diminuent cependant au fur et à mesure que la provision est alimentée;
- les facteurs externes dus à la réforme fiscale des entreprises et au covid-19 (nouveau) qui se ressentiront en même temps lors de l'année 2020 et au-delà;
- les caisses de pension CPPVF et CPPEF et leur rendement des capitaux dont l'impact diminue grâce aux mises en provisions et un degré de certitude plus élevé;
- l'augmentation annoncée des amortissements due à la réalisation de projets;
- l'assainissement des falaises.

Des opportunités sont également à saisir, on peut citer ici la fusion du Grand Fribourg bien que retardée, le faible coût des emprunts favorable aux investissements, la politique foncière active, l'arrivée de nouveaux contribuables ou encore la maîtrise des charges non liées.

5. Conclusion

- Une progression des recettes fiscales des personnes morales dans le cadre de la sortie volontaire ou planifiée de régimes fiscaux spéciaux préférentiels pour la troisième et dernière année est à constater.
- L'alimentation des provisions et réserves pour anticiper les risques, on l'a citée (Pila, CPPEF et amortissements) mais aussi pour anticiper le développement futur de la commune (PFA).
- Une marge nette d'autofinancement qui permet aujourd'hui d'assurer le financement par emprunt des investissements prévus, une gestion active des emprunts donc de la dette et du ratio de fonds propres pour faire face à l'intensité des projets à venir.

Le bilan de la Commune s'améliore, les comptes sont bons et les résultats exceptionnels permettent une anticipation financière notamment en vue de l'année 2020, cette fameuse année, qui cumulera dans son budget plusieurs défis:

- l'entrée en vigueur du projet fiscal 17 (PF17) dont l'issue dans les urnes en 2019 fera ressentir ses premiers effets;
- l'entrée en vigueur en 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales pour le budget 2021;
- l'intensité des investissements accrue en 2020;
- et 2020, nouvellement, les impacts de la crise sanitaire due au covid-19 sur l'ensemble de la société dont l'ampleur est aujourd'hui difficilement évaluable.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.

1. Considérations générales

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 50 du Conseil communal, sur le rapport de gestion de l'exercice 2019 et les rapports détaillés de la fiduciaire CORE Revicor SA. Le 4 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. Laurent Simon-Vermot, Chef du service des finances, et les représentants de la fiduciaire, MM. Markus Jungo et Célien Berthold.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener correctement son mandat. Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité, ainsi que la fiduciaire pour la qualité de son travail. Je n'oublie évidemment pas M. L. Simon-Vermot dans nos remerciements.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

La fiduciaire CORE Revicor SA, représentée par MM. M. Jungo et C. Berthold, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale très positive quant à la tenue des comptes de la Ville.

Il nous a ainsi été certifié que:

- la comptabilité générale est tenue de manière conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des comptes prescrits par le Conseil d'Etat;
- la facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées;
- l'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes;
- enfin, comme les années passées, l'organe de révision a bénéficié d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et d'analyse effectués par la fiduciaire CORE Revicor SA, laquelle entre dans la dernière année de son mandat pour le compte de notre Ville.

La Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence:

1. Vous le savez, voilà plusieurs années que tant la fiduciaire que la Commission financière avaient mis en évidence la nécessité d'un système de contrôle interne permettant une gestion affinée des risques et une meilleure maîtrise des différents processus. Il est particulièrement nécessaire dans tous les cas où des personnes sont en lien avec des caisses. Ce système est désormais à bout touchant, terminant par le Service d'urbanisme et d'architecture, ainsi que le Conseil communal lui-même. La finalisation de l'entier du processus est prévue avant le bouclage des comptes 2020. On s'en réjouit. On regrette toutefois qu'un problème de tenue de caisse à la Police locale ait pu avoir lieu, même s'il est vraisemblable que les processus mis en place ont précisément permis de le détecter rapidement.
2. S'agissant des réserves et provisions, on rappelle qu'avec le passage au modèle comptable harmonisé MCH2, seules les réserves affectées basées sur une décision législative prise avant le 1^{er} janvier 2021 pourront être maintenues. En effet, même si le délai d'implémentation du MCH2 a vraisemblablement été reporté au 1^{er} janvier 2022, la Commune a décidé de le faire au 1^{er} janvier 2021 tout de même, malgré le covid-19. On l'en félicite.

Aussi, la réserve pour les établissements scolaires devra être entièrement dissoute à la fin de l'année. En outre, un règlement sur la politique foncière active (PFA) devra absolument être établi de manière à fonder la réserve PFA, qui a été augmentée cette année de 2,8 millions de francs. L'occasion nous est ici donnée de rappeler au Conseil communal que le Conseil général, tout comme sa Commission financière, attend ce règlement avec une réelle impatience!

Cela dit, on se réjouit que l'on ait saisi l'occasion des bons résultats de cette année 2019 pour alimenter de manière importante la provision pour la Pila, à savoir d'un montant de 12 millions de francs supplémentaires, qui la monte maintenant à 16 millions de francs. A fin 2020, elle sera de 20 millions de francs, comme prévu, montant qui couvrira selon les estimations actuelles, le risque à charge de la Ville de Fribourg. La provision n'est donc pas plus importante que prévue, mais elle a seulement été faite plus rapidement. La fiduciaire voit également cette provision d'un très bon œil, mais a aussi rappelé qu'il ne fallait pas oublier de provisionner pour les autres sites pollués.

La Commission s'est par ailleurs étonnée de la constitution d'une provision de 2,7 millions de francs pour couvrir les projets culturels inscrits au budget de fonctionnement 2019, mais qui n'ont pas pu être réalisés à blueFACTORY. Elle a toutefois pris acte des explications qui lui ont été données et cautionne cette provision.

3. Enfin, la fiduciaire a proposé de comptabiliser différemment les montants octroyés à L'Antre SA pour la P1, en particulier l'octroi d'un droit de superficie, estimé à une valeur de 7 millions de francs, qui n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation. Or, selon le Message, cette opération correspond à la renonciation à un rendement annuel d'un peu plus de 115'000 francs durant 60 ans. La fiduciaire propose donc de comptabiliser ce rendement chaque année, tout comme une subvention annuelle du même montant. Cela n'a pas d'impact sur le résultat mais permet de respecter le principe de non-compensation. Ces recommandations seront suivies.

2.2. *Rapport de synthèse au Conseil général*

Les comptes 2019 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année, comme cela nous avait déjà été prédit lors des années passées.

Ils présentent un excédent de revenus de 3'298'603.38 francs, soit une amélioration de 2'805'131.53 francs par rapport à l'excédent de revenu budgétisé de 493'471.85 francs. Notons que le résultat sans réserves et provisions se monte à 23.6 millions de francs.

Pour rappel, cet excédent de revenus est principalement dû à des recettes fiscales inattendues pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales. Cette situation exceptionnelle devrait cesser avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la fiscalité des entreprises, à savoir depuis cette année 2020.

Nous avons par ailleurs relevé une certaine hausse des recettes fiscales des personnes physiques l'année passée; cette année enregistre une légère baisse, même si la moyenne de la charge des impôts par habitant reste relativement stable.

S'agissant des affectations à provisions décidées par le Conseil communal, la Commission les considère comme adéquates et conformes à la politique prudente, mais volontaire et responsable, menée par la Commune. Elles ont d'ailleurs également été approuvées par la fiduciaire, qui en a souligné l'adéquation du calcul et la pertinence, en particulier celle, importante, pour la Pila.

La Commission financière a pris acte des opérations en lien avec l'entreprise SINEF SA et remercie le Conseil communal pour les explications données. Elle constate qu'il s'agit d'une année particulière pour cette société, par le fruit de concours de circonstances. La Commission a donc validé les différentes opérations, à savoir le prêt octroyé aux conditions du marché pour un soutien ponctuel en termes de liquidités, la provision liée à la CPPVF et à la reprise, par la nouvelle société, des employés de la Ville et de leurs conditions d'engagement et de prévoyance, tout comme la couverture des frais liés au changement de régime de cette caisse. C'est également cette année que l'exploitation de la STEP a été confiée à SINEF SA, qui occasionne elle aussi différentes écritures comptables, toutefois dans l'optique d'une opération neutre.

Pour terminer, la Commission financière a entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des comptes et du bilan et obtenu réponses à toutes ses questions.

Avant de donner son préavis, la Commission tient à remercier le Conseil communal de son initiative d'affecter un montant de 3.3 millions de francs aux conséquences du covid-19. Elle a pu préviser favorablement un premier paquet de mesures pour un montant de 670'000 francs (sic), qui feront également partie d'un Message complet pour l'ensemble des mesures covid à hauteur maximale de 3.3 millions de francs.

2.3. *Préavis*

La Commission financière, à l'unanimité des sept membres présents, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg -

Comptes de l'exercice 2019", soit un total de revenus de 268'281'498.15 francs et un total des charges de 264'982'894.77 francs, d'où un excédent de revenus de 3'298'603.38 francs.

3. Rapport de gestion de l'année 2019

Nous pouvons dire, comme d'habitude, que le rapport de gestion est un document très complet, agréable et instructif sur l'entier des activités de notre commune.

C'est un outil précieux pour les membres du Conseil général ou pour tout curieux qui s'intéresse au fonctionnement de notre commune.

La Commission ne s'attardera pas plus longtemps, cette année, sur ce rapport.

Selon l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet de ce très bon rapport de gestion.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Commune pour leur grand engagement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je dois demander à la Présidente de la Commission financière si elle confirme le préavis pour les mesures urgentes covid-19 à 690'000 francs et non pas à 670'000 francs. La différence est due aux 20'000 francs supplémentaires qu'accorde la Commission financière.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je vous prie de m'excuser. Je confirme le préavis et remercie le Conseil communal d'avoir suivi la proposition de la Commission financière.

La Présidente. Merci pour ces précisions.

Discussion générale

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Pour la cinquième année consécutive, nous débutons notre analyse de l'exercice 2019 en rappelant les motifs incorrects et l'inutilité de la hausse d'impôts de 2014. En effet, pour l'exercice 2019, le surplus présenté par les comptes représente, avant la création des réserves et des amortissements, plus de cinq fois l'équivalent annuel de la hausse d'impôts de 2014. Rappelons que nous avons proposé à l'époque de reporter cette hausse à 2018 au moins.

Nous voulons une fois de plus relever l'excellente analyse de la fiduciaire qui a pu se fonder sur le travail précis du responsable des finances, M. L. Simon-Vermot et de son équipe. Cet engagement d'ensemble nous permet de disposer d'un rapport très bien présenté et exhaustif. Grâce à cet important travail préparatoire nous avons pu remplir notre mission d'analyse qui relève de notre responsabilité. Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes. Nous tenons également à relever la qualité du rapport de gestion.

Sans entrer dans les détails, nous relevons maintenant quelques éléments que nous avons considérés comme particulièrement importants:

1. L'UDC est acquise au principe de la densification dans le but principal de prévenir un mitage de plus en plus pernicieux du paysage. Nous avons cependant toujours clairement exprimé notre opposition à toute concentration forcée relevant davantage d'un principe quantitatif que d'une option qualitative. La pandémie de covid-19 que nous subissons devrait encourager nos autorités à reconsidérer certaines planifications, notamment en ce qui concerne les différents plans de détail listés dans le rapport sur les comptes 2019. Ce bétonnage forcené qui éradique les derniers poumons verts de notre ville, devrait impérativement être revu au profit d'une planification garantissant de véritables espaces naturels de détente. Dans ce domaine, nous maintenons nos critiques relatives aux projets pharaoniques des Hauts de Schiffenen, de la colline de Torry et de la Pisciculture. Le covid-19 démontre que ce sont les grandes concentrations de population qui payent le plus lourd tribut à une pandémie et nous doutons que les 10'000 à 15'000 habitants en plus que vous souhaitez améliorer de quelque manière que ce soit la qualité de vie dans notre ville. Sans compter qu'il est illusoire de croire que des places de travail en nombre suffisant pourront être créées ces prochaines années alors qu'actuellement déjà notre économie est à genoux.
2. Au sujet du site blueFACTORY, aucune valeur de rendement (basée sur l'évolution future des résultats) n'a pu être déterminée par manque d'informations. En outre, si les comptes 2019 ont bien été remis à la fiduciaire, cette dernière ne dispose pas encore du rapport de révision 2019. Nous n'avons jamais caché notre scepticisme à l'égard de cette affaire. A notre connaissance, les besoins de recapitalisation de blueFACTORY sont importants et la moindre des choses serait que la transparence la plus totale soit de mise entre les parties intéressées.
3. La Caisse de prévoyance du personnel de la Ville a coûté plus de 100 millions de francs aux contribuables de la ville ces dernières années. Cependant, il reste encore et toujours les deux positions à l'actif du bilan pour un montant évalué actuellement à environ 43 millions de francs qui ne contiennent aucune valeur ni substance. Elles doivent donc être considérées comme des non-valeurs. Rappelons que même la fiduciaire est sceptique quant au maintien de cette position dans le futur nouveau modèle comptable MCH2.
4. Dans le courant de l'automne 2019 une différence de 26'214.70 francs a été constatée sur le compte 1002.00 de la Police locale. Cette différence représente un détournement supposé d'argent. A ce sujet, nous rappelons que lors des discussions sur le développement du système de contrôle interne, la mise en place de ségrégations de fonctions entre la tenue de numéraires et l'action active de recevoir des fonds avait été considérée comme une priorité. Il fallait donc d'entrée de cause s'orienter vers les Services qui manient de l'argent et assurer cette ségrégation de fonctions. Ce principe ne semble donc pas avoir été appliqué de manière rigoureuse et nous souhaitons que cela soit corrigé le plus rapidement possible. Nous avons à plus d'une reprise loué la transparence des autorités communales à l'égard de la Commission financière et du Conseil général. Dans cette affaire de détournement, nous sommes désagréablement surpris de constater qu'aucune information n'a été donnée, même pas à la Commission financière. Rappelons que ce détournement a été dévoilé par le Service des finances dans le courant du mois de septembre 2019 déjà.

5. Sous la rubrique 131.304.00 "Caisse de prévoyance: Pont AVS" (278'290 francs). Ce genre de position démontre le sans-gêne de la Commune à l'égard de ses contribuables. Nous avons à plusieurs reprises relevé la problématique des ponts AVS que même la Caisse fédérale de pension ne verse plus. La situation financière de la Caisse de prévoyance ne permet pas à notre avis de telles largesses qui font partie d'une époque révolue.
6. En ce qui concerne les réserves, les risques du site de la Pila se confirment petit à petit et semblent se situer dans une fourchette entre 20 et 30 millions de francs. L'attribution à la provision pour l'assainissement du site de la Pila de 12 millions de francs reçoit notre entière approbation. Par contre, nous attendons avec de plus en plus d'impatience le règlement relatif à la réserve pour une politique foncière active.
7. Maintenant, même si l'arrêté concernant SINEF est renvoyé, nous relevons brièvement le cas sous le point 7. SINEF SA a demandé une garantie pour les positions bilancielle de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg à hauteur de 5.4 millions de francs. Rappelons que SINEF SA a quasiment été forcée de reprendre les employés de la Ville et la Commune s'est donc trouvée dans l'obligation d'octroyer cette garantie. Comme toute garantie, cette dernière pourrait être actionnée à n'importe quel moment, raison pour laquelle la décision a été prise de créer une provision de 5.4 millions de francs. Cette opération désagréable aurait probablement pu être évitée si les retombées de la création de SINEF SA sur la Commune avaient été menées plus à fond.

En conclusion

L'aide apportée par la Commune aux habitants les plus démunis pour atténuer les effets économiques désastreux du covid-19 mérite tout notre soutien. Nous nous interrogeons par contre sur l'adéquation de la part d'aide réservée aux acteurs culturels.

Mais nous sommes surpris et déçus par le manque de vision des dirigeants de la Commune en ce qui concerne la revitalisation du tissu économique de notre ville. Certaines positions dans les comptes démontrent que la ville vit dans le luxe alors qu'une grande partie de ses contribuables tirent le diable par la queue. La situation actuelle exige des décisions fortes et l'expérience démontre que seule une baisse d'impôts pourrait donner l'impulsion nécessaire à une relance. Ce n'est pas dans quelques mois que des décisions devront être prises, c'est maintenant. Nous attendons donc une décision rapide dans ce domaine et une diminution des impôts au minimum au niveau précédant la hausse induite de 2014.

Depuis cinq ans, la Ville pénalise ses contribuables et dans le contexte de pandémie actuel, la pression fiscale exercée par la Ville de Fribourg est trop lourde. Si les dépenses courantes et les investissements d'une commune sont couverts par les revenus fiscaux comme du reste les attributions destinées à la diminution des dettes, ils ne sont en principe prévus ni pour créer des réserves comptables ni pour être thésaurisés. Rappelons que ce mode de procéder ne sera heureusement plus toléré dès l'entrée en vigueur du MCH2. Dès lors, la perception de la situation est faussée et toute velléité de recherche d'économie est éradiquée. Une fois de plus, la Ville nous en donne le détestable exemple. Ce n'est pas un bon point pour la fusion en discussion.

Le groupe UDC accepte les comptes 2019 et prend acte du rapport de gestion tout en attendant des décisions rapides dans le domaine de la relance de l'économie de la ville.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a pris connaissance des comptes 2019 de la Ville de Fribourg avec toute l'attention requise. Cette analyse a été rendue possible par le souci de transparence, de lisibilité et de précision toujours plus grand, apporté à la présentation des comptes. Notre groupe tient ici à remercier la Direction des finances et son personnel pour ce soin particulier, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des comptes.

Transparents, ces comptes le sont aussi vis-à-vis de la politique budgétaire et fiscale menée ces dernières par la Commune au détriment du contribuable. Les indicateurs en page 39 sont spécialement révélateurs. En particulier, l'indice de couverture des charges reste toujours largement supérieur aux recommandations du Service des communes et démontre que la Commune perçoit trop d'argent par rapport à ses besoins.

Le groupe PDC/PVL fait le constat suivant:

1. Le bénéfice de 23.6 millions de francs avant attribution aux réserves frise l'indécence. Ce résultat largement bénéficiaire ne peut pas être considéré comme bon, bien au contraire. Il démontre l'absence totale d'équité fiscale. Sachant que le point d'impôt avoisine 1'175'000 francs, ce bénéfice correspond à environ 13 points d'impôt. Ce qui nous amènerait à un taux de 67% par rapport à la situation actuelle. En définitive, la baisse d'impôt à 80% est clairement justifiée et notre groupe regrette sincèrement que la Commune n'ait pas réfléchi à une baisse plus conséquente dans le respect du contribuable et de l'équité fiscale.
2. S'agissant des recettes fiscales, la dépendance de la Commune à quelques contribuables personnes morales se confirme. Espérons que la situation liée au covid-19 n'ait qu'un impact réduit. L'excédent récurrent des recettes fiscales réelles par rapport au budget est jugée chaque année comme étant extraordinaire, et l'est de facto d'autant moins. Pour notre groupe, cet excédent est également et surtout le reflet d'une trop grande prudence.
3. Concernant les charges, l'on constate d'un côté les premiers effets d'une politique de l'arrosoir menée par certains d'entre nous. Ainsi, la Direction des Ecoles subit la plus grosse augmentation de charges entre 2018 et 2019, soit plus de 2.6 millions de francs, comprenant en particulier les abonnements de bus gratuits et les devoirs surveillés gratuits.

L'on voit également que les charges du personnel continuent de prendre l'ascenseur, au-delà de la limite de 1.5% fixée en début de législature. Pour ces charges de personnel, la Commune suit donc sans souci le budget pour dépasser cette limite.

4. A l'inverse, sur de très nombreux autres postes, on constate que de nombreuses charges non liées budgétées ne se concrétisent pas. Il en va ainsi pour les Services du génie civil et de l'urbanisme, qui enregistrent une différence de 3.3 millions de francs, respectivement 1.2 million de francs, entre les charges budgétées et les charges effectives. D'aucuns y verront un effort pour limiter les dépenses. Il n'en est rien. Bien plus, de nombreuses charges sont manifestement surévaluées au moment de l'établissement du budget et ne peuvent être raisonnablement effectuées par la suite. Le budget s'en retrouve par conséquent gonflé et

impacte directement la fixation du taux d'imposition par le haut. Notre groupe veillera à ce que ces charges soient raisonnablement revues à la baisse lors des prochains budgets.

5. Les charges d'amortissement dans les comptes sont également inférieures de 5.5 millions de francs par rapport à celles budgétées. Ce constat en dit long sur la non réalisation de nombreux investissements. Les crédits d'engagement ouverts au 1^{er} janvier 2020, près de 107 millions de francs, confirment cette triste réalité. Notre groupe demande au Conseil communal de revoir sa politique d'investissements, en retrouvant une vision raisonnable et surtout en procédant aux réalisations attendues de longue date par toutes et tous, et promises en début de législature.
6. S'agissant enfin des provisions, notre groupe salue l'effort de maîtrise des risques de la Direction des Finances. Cependant, cet effort est parfois poussé à son comble. Il en va ainsi de la provision pour la Pila, qui passe de 4 à 12 millions de francs sans aucun préavis. Prévoir le financement de cet assainissement est nécessaire, ce d'autant plus dans le cadre de la fusion. L'anticipation peut toutefois surprendre alors que le plan initial d'une provision 2019 de 4 millions de francs est suffisant. Cette augmentation importante n'a pour seul mérite que de démontrer le malaise de la Commune face à son important bénéfice, qu'elle ne sait exploiter autrement que par la constitution de réserves. Au vu des difficultés actuelles qui guettent les habitants, les entreprises et les commerçants, ces millions seraient certainement bien plus utiles à une aide conséquente en vue d'un nouveau départ. Il en va de même pour la désagréable réserve SINEF à hauteur de 5.4 millions de francs.

Chers/ères collègues, un bénéfice de 23.6 millions de francs n'est pas un signe positif. Ce n'est que le résultat d'une prudence excessive concernant les rentrées fiscales. Surtout, c'est le résultat à l'inverse d'une surévaluation des charges lors de l'établissement du budget. L'un dans l'autre, ces éléments conduisent à la fixation d'un taux d'impôt clairement trop élevé par rapport aux services réellement utiles proposés à nos concitoyen-ne-s. Il est temps que cette inéquité fiscale cesse.

C'est sous ces réserves que le groupe PDC/PVL approuvera les comptes.

En ce qui concerne le rapport de gestion, le groupe PDC/PVL en prend acte. Nous constatons que le Conseil communal semble également insensible aux remarques répétées chaque année. Ce rapport est le fruit d'un travail qui semble conséquent, mais dont on doute sincèrement de la réelle utilité. A qui peut bien servir cet annuaire statistique? Aux étals des archives de la Ville sûrement, aux Services communaux peut-être. Mais en aucun cas aux citoyens et aux entreprises, qui attendent bien plus des objectifs et une vision de la part du Conseil communal.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Sans surprise, les comptes 2019 de la Ville restent au beau fixe. Je crois que c'est un bon résultat, contrairement à ce que prétend M. S. Murith. Ils suscitent dès lors assez peu de commentaires. Ils sont le résultat d'un double mouvement. Nous avons d'un côté une augmentation des recettes fiscales, principalement sur le bénéfice des entreprises, mais il s'agit là d'un effet conjoncturel qui ne perdurera pas, comme l'a expliqué M. L. Dietrich. D'autre part, je tiens aussi à relever la diminution des charges à hauteur de 8.8 millions de francs, ce qui montre une gestion parcimonieuse des deniers publics. Contrairement à ce que dit M. P. Marchioni, la Ville ne vit pas dans le luxe. La plupart des Services sont ainsi restés dans le cadre de leurs budgets, les charges du

personnel sont maîtrisées et leurs parts aux comptes diminuent. Les augmentations de charges sont documentées et justifiées, elles ne résultent pas d'un manque de prévoyance, mais bien de circonstances externes.

Une part non négligeable - c'est peut-être un point un peu plus négatif - du bénéfice résulte aussi la diminution des charges d'amortissements. On peut évidemment s'en réjouir, mais on peut aussi déplorer dans le même temps le retard pris pour la réalisation d'infrastructures pour lesquelles les crédits ont été accordés par le Conseil général. Ces aménagements, notamment les quartiers du Bourg et de la Gare, sont décisifs pour l'avenir de notre cité. Il importe donc de les réaliser le plus rapidement possible.

L'examen des comptes démontre aussi une légère baisse des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques. Cela, une fois encore, contredit les propos qui viennent d'être tenus puisque le résultat est moindre que ce qu'il avait été budgété. Ce signal doit tout de même nous alerter car cet impôt reste la ressource principale de la Ville.

La gestion de la dette est aussi un élément tout à fait déterminant de la bonne santé financière de la Commune. La consolidation d'emprunts avec des taux plus bas permet d'en réduire la charge.

Pour nous, ce bon résultat ne doit évidemment pas permettre d'entrer en matière sur la question d'une réduction des impôts. Tout d'abord, je souligne que nous avons voté l'an dernier une réduction de l'impôt et que ce n'est pas le Conseil communal qui décide du taux des impôts, mais bien le Conseil général. Aussi, si la droite voulait le demander, elle pourrait le faire. Quant à entendre les mots de prudence excessive dans la bouche de la droite, c'est vrai que c'est assez surprenant. D'habitude, la prudence est plutôt à droite et pas tellement à gauche.

Quant à vouloir réduire l'impôt de 10 ou 13 centimes, je pense qu'il serait très intéressant de se retrouver au niveau de Villars-sur-Glâne pour voir comment est-ce que la fusion peut se réaliser dans ce contexte-là.

Evidemment, la question de l'attribution aux réserves est peut-être là celle qui sera la plus discutée. Etait-il nécessaire de mettre effectivement 12 millions de francs pour la Pila? Peut-être pas, mais nous savons que le chiffre de 20 millions de francs pour l'assainissement de cette décharge est réaliste et nous savons aussi aujourd'hui que nous aurons probablement de la peine à honorer les 4 millions de francs prévus au budget 2020 pour cette réserve. En outre, il s'agit quand même d'une tâche importante à laquelle nous ne pourrions pas échapper.

Le groupe CG-PCS admet aussi la provision pour la politique foncière active de 2.8 millions de francs, même s'il attend avec impatience, et cela a déjà été dit par d'autres groupes, le règlement promis pour l'utilisation de ce fonds.

Quelques mots sur le rapport de gestion. Comme les années précédentes, ce rapport est une vraie mine de renseignements. Je peux connaître le nombre de bégonias vendus au cimetière ou le nombre d'antennes wifi à l'école de la Vignettaz. C'est effectivement très important, mais il s'agit plutôt d'un rapport d'activités. Je rejoins le groupe PDC/PVL pour dire qu'il faudrait peut-être songer à développer un véritable rapport de gestion, c'est-à-dire un bilan synthétique par rapport à des objectifs de législature. Cela donnerait une orientation politique beaucoup plus claire. Si le ciel est resté radieux en 2019, celui de 2020 et des années suivantes est beaucoup plus sombre. La Ville

devra affronter de nombreux nuages et orages, trois éléments sont menaçants, les effets directes et indirectes de la crise du coronavirus bien sûr, la réforme de l'imposition des entreprises et la péréquation financière. L'ampleur de la crise reste difficile à mesurer et les prévisions sont évidemment aléatoires. Cependant, il est certain que les bonnes années sont désormais derrière nous. Face à l'adversité, il s'agira de définir des priorités pour parvenir à garantir de bons services à la population, ce qui reste la priorité pour le groupe CG-PCS, mais aussi d'anticiper des choix qui préservent l'environnement et la durabilité.

Nous interviendrons encore évidemment le cas échéant lors de l'examen de détail.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 50 concernant les comptes et le rapport de gestion 2019 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le Conseiller communal Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef du Service des Finances, M. Simon-Vermot, pour la préparation de tous ces documents.

92.8 millions de francs! Non, vous n'êtes pas sourds. Vous avez bien entendu, plus de 90 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés depuis 2014 par la Ville de Fribourg. Les baisses d'impôts tant attendues et justifiées sont enfin arrivées en décembre 2019 à la suite des deux propositions transmises par le Conseil général en février 2019. Une fois de plus, et au vu de ces comptes 2019, on réalise vraiment à quel point ces baisses d'impôts étaient nécessaires et légitimes. Il n'y avait sincèrement plus d'alternative.

La maxime "on est toujours plus intelligent après" colle finalement à merveille aux comptes de la Ville de Fribourg. Quoique. Si on y regarde de plus près, on peut objectivement regretter, et je l'ai déjà fait lors du budget, une fois de plus que le Conseil communal ait eu une approche ultra minimaliste des baisses d'impôts proposées en fin d'année passée (je vous fais fi du calcul de mon collègue, M. S Murith, qui était tout à fait justifié sur les points d'impôt) – et ce, même dans la situation actuelle de pandémie de coronavirus. Le Conseil communal a tout simplement repris les deux propositions sans aucune volonté d'aller plus loin et de se rapprocher de la fourchette fiscale – ou plutôt de la fourche fiscale, comme l'avait dit M. le Préfet – initiale du Grand Fribourg qui, rappelons-le, se situait entre 70% et 78%. Aujourd'hui, elle se situe entre 70% et 73%. Il est évident qu'il est souvent très difficile de faire de la prévision fiscale et que les paramètres peuvent parfois changer. Néanmoins, aujourd'hui, avec le recul que nous offrent les derniers chiffres en la matière, on peut clairement dire que la commune aurait sans souci pu rester au taux de 77.3% qui prévalait jusqu'à fin 2013, sans mettre pour autant en péril le ménage communal. Avec le coefficient de 77.3, notre commune aurait tout même bénéficié d'une manne supplémentaire de recettes fiscales de l'ordre de 23.9 millions de francs. Avec la hausse d'impôts de 2014, cette dernière s'est finalement élevée à 31.5 millions de francs. La Ville de Fribourg, et cela a été à maintes fois répété, a ainsi trop taxé ses contribuables dans la durée, en créant des réserves et des provisions par dizaines de millions, ce qui pose une fois de plus le problème du principe d'équité fiscale en matière de finances publiques, qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge. Dans ce sens, le Conseil communal bafoue allègrement ce principe dans son Message n° 50 avec la provision de la politique foncière active de 2.8 millions de francs. Je cite un extrait de la page 4 du Message: "Cette provision contribuera à neutraliser les coûts de fonctionnement sur le long terme

des objets d'investissements PFA". Concrètement, cela veut dire quoi? Cela signifie que les contribuables 2019 ont financé des charges futures dont ils ne verront peut-être jamais la couleur (par exemple si une personne déménage cette année). Le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 mettra certainement un terme à ce genre de pirouette comptable. D'ailleurs, le groupe libéral-radical commence réellement à s'impatienter, comme d'ailleurs les autres groupes, quant à la politique foncière active du Conseil communal. Nous lui demandons ainsi de nous fournir au plus vite ses réflexions quant à cette thématique, de préférence avant la fin de la législature.

Ce résultat 2019, très largement bénéficiaire, était quasiment attendu par tous. Par contre, si le Conseil communal devait malheureusement revenir un jour, on ne sait jamais, avec une hausse d'impôts quelconque – mais je ne voudrais pas donner ici de mauvaises idées à certains –, il faudrait alors qu'il soit très solide et convaincant, car la hausse qui nous a été vendue en 2013 ne s'est finalement jamais matérialisée dans les faits. En effet, nous avons investi peu ou prou 50 millions de francs pour les écoles, avec des charges de fonctionnement d'environ 2.7 millions de francs depuis le 1^{er} janvier 2014, ce qui est une excellente chose en soit. Ne dit-on pas qu'à chaque fois que l'on ouvre une école, on ferme une prison? Néanmoins, avec du recul, et des excédents moyens avant provisions et réserves non obligatoires de 15 millions de francs par an, on voit bien que la hausse n'était pas justifiée en l'état.

Dans l'analyse de détail, le groupe libéral-radical s'est posé quelques questions par rapport à la manière de comptabiliser la provision de 5.4 millions de francs en lien avec la garantie demandée par SINEF. Cette provision a permis de relever une fois de plus au grand jour la manœuvre financière discutable que la majorité de gauche avait imposée au Conseil communal, et contre l'avis de celui-ci, par rapport à la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Les prédictions du Syndic, qui avait mis en garde son propre groupe, se révèlent ainsi parfaitement justifiées. Toujours par rapport à cette garantie, on peut dire encore qu'elle chargera le compte de fonctionnement de la Ville d'environ 100'000 francs à 150'000 francs. On peut aussi se demander légitimement si la Bourgeoisie et la Fondation Saint-Louis pourraient bénéficier des mêmes souplesses.

Le groupe libéral-radical a aussi pris connaissance du compte des investissements pour l'année sous revue. Nous notons qu'il s'agit de la deuxième année la plus importante de la législature en termes d'investissements et que les dépenses brutes 2019 de 34.8 millions de francs sont supérieures à la moyenne annuelle épurée des dix dernières années. Nous pouvons donc dire que cela va dans le bon sens mais que les investissements clés en lien avec la requalification du Bourg et du périmètre de la Gare sont malheureusement à l'arrêt. Nous sommes bien conscients qu'il peut y avoir des éléments bloquants liés aux investissements qui ne sont parfois que très peu prévisibles. Néanmoins, l'impatience commence aussi à réellement gagner les rangs PLR.

Au niveau du bilan, et cela a été aussi relevé par M. le Conseiller communal L. Dietrich, nous nous permettons de revenir sur la provision pour heures supplémentaires d'un montant de 2.83 millions de francs qui reste élevée malgré une baisse de 196'000 francs pour l'année 2019. Par contre, les charges de personnel, et cela a aussi été relevé, ont à nouveau augmenté de manière plus importante que l'objectif fixé de 1.5% par le Conseil communal. Par rapport aux comptes 2018, nous avons une hausse de 1.8% de charges. Tout comme pour les investissements, ça n'est donc pas encore ça.

Aujourd'hui, avec le covid-19, il va falloir se serrer les coudes ou la ceinture, c'est selon. Le PLR se permet d'ores et déjà de mettre en garde tous les apprentis sorciers en matière de finances publiques qui voudront mettre en place des mesures saugrenues et disproportionnées. Ceci est un appel. Ne faisons pas porter aux générations futures le prix d'une dette abyssale et qui pourrait aussi compromettre les discussions en lien avec le Grand Fribourg. Faisons le maximum où cela est nécessaire, tout en gardant à l'esprit que la dette peut certes être une bouée de sauvetage, mais qu'elle est aussi dangereuse.

Tous ces éléments et notre analyse nous confortent donc fortement dans notre démarche de baisse d'impôts entamée en 2018. Il n'y avait plus d'alternative. Es gab keine Alternative mehr. Aujourd'hui, nous nous réservons le cas échéant le droit de revenir avec une nouvelle proposition de baisse d'impôts ou tout autre outil à notre disposition dans ce sens, mais là encore après une analyse sérieuse et crédible de la situation qui devra encore se faire ces prochains mois voire semaines.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical prend acte de ces comptes 2019 de la Ville de Fribourg et de son rapport de gestion. Pour des impôts aussi bas que possible, mais aussi hauts que nécessaire!

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). C'est avec satisfaction que le groupe socialiste a pris connaissance des comptes 2019 de la Ville de Fribourg, du Message les accompagnant ainsi que du rapport de gestion, un document dont on se plaît à rappeler qu'il est une source d'informations précieuse et détaillée sur l'action du Conseil communal pour notre commune.

Conformément à la planification financière, le résultat de l'exercice 2019 est bénéficiaire, dans une proportion toutefois plus importante que celle qui avait été estimée, principalement, comme cela a déjà été dit à de nombreuses reprises, en raison des recettes fiscales liées aux personnes morales dont la prédiction relève d'une équation à de nombreuses inconnues. Le groupe socialiste se réjouit que ces produits extraordinaires aient été affectés à des réserves nécessaires pour faire face aux défis à venir:

- Assainissement du site de la Pila: si les inconnues sont, là aussi, encore nombreuses, le fait d'avoir accéléré le rythme de constitution de la provision permet, à n'en pas douter, de rassurer nos partenaires du projet de fusion, et ce quel que soit le calendrier définitif de ce processus.
- Politique foncière active: si le groupe socialiste se réjouit que le fonds soit désormais bien doté, il devient urgent que le Conseil communal puisse commencer à en faire usage et, donc, que le règlement idoine soit soumis au Conseil général. La volonté de la Commune de maintenir le passage au MCH2 au 1^{er} janvier 2021 – volonté qu'il faut au passage saluer – rend absolument nécessaire une présentation rapide de ce règlement, dont on rappelle qu'il était déjà annoncé pour l'année dernière.

Le groupe socialiste relève également la bonne tenue des budgets par les différents services de l'administration. Si cette gestion prudente peut être saluée, le groupe socialiste entend toutefois rappeler que l'affectation d'un montant à un poste de dépense spécifique est un choix politique. S'il

est certes important de gérer l'argent attribué de la meilleure des manières, sans procéder à des dépenses inutiles, il se justifie également d'entreprendre, de manière proactive, les démarches nécessaires pour que les budgets octroyés puissent être utilisés conformément à l'intention qui sous-tendait leur affectation.

Parmi les points marquants de ces comptes 2019, le groupe socialiste relève en vrac les éléments suivants, dont certains feront l'objet de remarques ou de questions dans l'examen de détail:

- Transports scolaires. Le montant porté en compte pour l'intégralité du transport des élèves se monte à 1'320'561 francs, soit précisément le montant articulé par les auteurs de l'amendement tant décrié sur la prise en charge par la Commune des abonnements de transports. Pour les lecteur-trice-s les plus assidu-e-s d'entre nous de procès-verbaux, je vous renvoie à la page 77 du procès-verbal n° 16b de la séance du 30 mai 2018. Ce montant confirme que la logique de mise à disposition, et pas d'arrosage, a été suivie.
- blueFACTORY. Le groupe socialiste est extrêmement attaché à la présence culturelle sur le site, afin que blueFACTORY ne soit pas uniquement un parc d'innovation technologique. Nous constatons avec regret et inquiétude que les montants alloués au budget 2019 n'ont pas pu être attribués par le Service de la culture et qu'il en résulte une provision de 2.7 millions de francs. Heureusement que ce montant en faveur de la culture ne disparaît pas, mais les explications dans le Message sont pour le moins succinctes quant aux raisons pour lesquelles la dimension culturelle de blueFACTORY a pris tant de retard et stagne de la sorte. Il nous apparaît qu'il est grand temps d'aller de l'avant et de rassurer les partenaires actuels et futurs de la vie culturelle sur le site, notamment ceux qui y sont actifs et dont l'activité dépend du soutien de la Ville.

Finalement, et à entendre les rapporteurs des autres groupes, force est de constater qu'il existe visiblement deux écoles de finances communales: celle des caisses vides et celle des caisses pleines. L'impôt, par les moyens qu'il octroie à la collectivité, est un outil de redistribution des richesses et des revenus. Chacun contribue selon sa capacité, tandis que toutes et tous bénéficient des prestations de la collectivité selon ses besoins. On peut certes, comme certains le préconisent, s'escrier à réduire cette redistribution au niveau le plus bas possible, au nom de préceptes relevant de l'individualité et du chacun pour soi. On doit plutôt, de l'avis du groupe socialiste, veiller à ce que la collectivité soit suffisamment dotée en ressources pour qu'elle remplisse au mieux son rôle de service du bien commun et qu'elle puisse offrir à toutes les personnes qui font le choix de s'y établir un cadre de vie stimulant, au plus proche de leurs besoins. La crise que nous traversons actuellement a mis en lumière la fracture sociale au sein de nos collectivités et la nécessité d'un Etat fort, capable de soutenir l'intégralité de sa population.

La planification financière, que certains font mine de ne pas voir, nous démontre par ailleurs que la courbe se creuse pour les années à venir et que les provisions que les excédents de ces dernières années nous ont permis de réaliser seront bien utiles pour affronter les défis à venir. Elles permettront d'y faire face sans devoir procéder à des coupes drastiques dans les prestations octroyées à la population. Ces coupes, qui affecteraient par ailleurs en premier lieu la population d'ores et déjà la plus précarisée, seraient autant d'atteintes au lien social primordial pour notre communauté.

Quant au rapport de gestion, le groupe socialiste propose au stade de la discussion générale les éléments de réflexion suivants:

- Devoirs surveillés. Les chiffres exposés dans le rapport de gestion confirment l'intérêt des parents pour cette offre et la pertinence de l'avoir rendue plus accessible.
- Le groupe socialiste regrette le manque de mise en valeur des mesures prises en matière de mobilité durant l'année écoulée. Le rapport de gestion ne contient que peu d'informations et peu de données statistiques, pour un axe pourtant important de l'action du Conseil communal. La communication autour de ces éléments doit de notre point de vue être renforcée afin que la vision sous-jacente soit plus explicite pour le lecteur, qu'il soit élu communal ou simple citoyen intéressé.
- Système de contrôle interne. Le groupe socialiste prend acte avec satisfaction de la poursuite du déploiement du SCI, lequel permet non seulement une gestion efficace des processus internes à l'administration, mais rencontre également un écho très positif auprès du personnel communal.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste acceptera à l'unanimité de ses membres les comptes 2019 et prend acte du rapport de gestion de la même année. Nous adressons nos remerciements pour la qualité du travail fourni à tous les services concernés par l'établissement des documents et des données qui nous sont présentées.

Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur les comptes qui nous ont été présentés. Tout d'abord, nous remercions toutes les personnes impliquées dans la préparation de ces derniers pour la qualité du travail. Les commentaires et précisions apportés avec le Message permettent une bonne compréhension. Merci également à l'organe de révision pour le travail critique et les améliorations proposées.

Concernant les comptes eux-mêmes, quelques points précis que mes collègues ne manqueront pas de développer par la suite mais surtout une impression globale que les résultats positifs sont liés principalement à des facteurs conjoncturels, particulièrement lorsque l'on pense aux produits fiscaux et à des reports ou retards dans des investissements déjà voulus, planifiés, voire acceptés. Cela nous semble donc indispensable de faire le plus possible pour rattraper ce retard afin d'éviter de devoir faire des investissements en urgence alors même que la conjoncture sera moins bonne, et ce n'est pas de la voyance verte mais bien les prévisions qui nous sont présentées lors de l'examen des budgets.

A cela vient s'ajouter la situation plutôt exceptionnelle que nous vivons depuis quelques semaines. Situation durant laquelle il nous semble de bon ton de soutenir l'économie locale en investissant, d'autant plus si cela était déjà prévu, plutôt que de faire des réserves.

Concernant le rapport de gestion, nous en avons également pris connaissance et nous remercions tous les contributeurs pour la qualité et l'étendue des informations.

Pour conclure, le groupe des Verts va approuver les comptes présentés et a pris note du rapport de gestion.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes a sur ses affiches une symbolique cochonne et la droite, ce soir, elle est plutôt ronchonne parce qu'elle revient systématiquement sur 2014. Nous sommes en 2020. Il faut aller de l'avant et parler du futur. D'ailleurs, la majorité des Conseillers généraux ici présents n'étaient pas là en 2014. Il faudrait plutôt se concentrer sur ce que l'on doit faire aujourd'hui, comme vous l'avez dit M. D. Krienbühl, aujourd'hui. J'ai d'ailleurs proposé un amendement à l'article premier. Avant d'aller dans les détails, j'aimerais que le Bureau se réunisse pour savoir si c'est le bon moment pour faire cette proposition ou s'il faudrait la présenter à un autre moment. Certains on dit qu'il fallait présenter cet amendement dans les comptes. Deux avis se sont penchés sur l'article premier et je n'aimerais pas que, pour une question de procédure, on ne puisse pas donner son avis et montrer aussi à la population que l'on réagit rapidement. Le Conseil communal avait le temps de faire des propositions pour que cela soit fait aujourd'hui et c'est dommage.

Je reviens sur la remarque concernant la culture de M. P. Marchioni de l'UDC, pour dire que l'on juge une société à la défense de ses sujets les plus fragiles, les plus faibles. Fragiles financièrement, les artistes le sont. Vous n'avez pas dit si vous voulez couper les subventions aux artistes culturels, aux artistes étrangers ou aux artistes suisses. Je vous rappelle simplement que déjà dans les cavernes, les hommes s'adonnaient à l'activité culturelle. Ils ont laissé des traces dans les cavernes. Je pense que l'on ne laissera pas beaucoup de traces avec des idées telles qu'elles ont été entendues ce soir.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne vais pas entrer dans les considérations politiques tant elles s'opposent entre elles suivant les intervenants. Cependant, je remercie l'ensemble des groupes pour leur soutien à l'approbation des comptes 2019. J'aimerais aborder deux ou trois thématiques d'aspects plus techniques.

Concernant la PFA. J'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, il y a évidemment une grande différence entre la liquidité, la sortie de cash qui est gérée par l'intermédiaire du Plan financier sur plusieurs années et l'impact sur le fonctionnement qui est de nature comptable. Une réserve ou une provision agit sur le fonctionnement, on la ponctionne pour qu'il n'y ait pas de résultat faussé par ce type d'activité. Ce n'est pas un fonds dans lequel il y a des millions. Cela est d'ailleurs géré ensuite, non pas en fonction des projets, mais par la dette que l'on contracte ou pas.

Toujours concernant la PFA de manière générale, j'ai eu l'occasion de le dire en réponse à une question lors de la dernière séance du Conseil général, les activités vont bon train avec notre mandataire. Le Conseil communal in corpore a siégé avec notre mandataire pour une première évaluation du diagnostic de la PFA en ville de Fribourg en date du 14 mai, séance pour le moins intéressante. Puis il y aura un rendu de l'analyse stratégique à fin août. Le Conseil communal sera amené à résiéger par rapport à cela pour ensuite fixer sa stratégie. Parallèlement, le COPIL travaille sur le règlement qui se présente au Conseil général cette automne.

Concernant la Pila. Lors de l'approbation des comptes, je dois bien avouer que le Conseil communal a aussi été un petit peu emprunté au fur et à mesure du développement du covid-19 par rapport à ces 12 millions de francs. En l'occurrence, le bouclage des comptes est arrivé avant le covid-19. Nous n'avons donc pas pu faire grand-chose, d'autant plus que le covid-19 a supprimé le vote consultatif de la fusion. C'est en grande partie pour la fusion que l'on voulait régler le problème en 2020 puisque toutes les communes nous disaient, et nous disent encore, réglez le problème de la Pila sinon la fusion est exclue. Là, nous sommes un petit peu dans la conjonction d'événements malheureuse. Le Conseil communal a un certain malaise par rapport à cette provision-là. On peut aller plus lentement,

de facto, sans les délais. Les travaux sur le site prendront du temps. On n'aura pas à dégager 20 millions de francs si vite. C'était vraiment dans l'optique politique de la fusion que l'on est allé plus vite. Maintenant, en 2020, il y aura de nombreux développements dans ce dossier. Peut-être que ma collègue aura l'occasion d'aborder ce sujet si vous avez des questions précises.

De manière générale, on fait des provisions quand un risque aujourd'hui est constaté. Une provision est faite lorsque l'on constate quelque chose et que l'on se dit que les générations futures vont devoir payer si on ne met pas de l'argent de côté aujourd'hui. C'est donc exactement l'inverse de ce qui peut être interprété aujourd'hui. Cela dit, c'est vrai que la situation telle qu'on l'a connue ces trois dernières années n'est pas normale. Des bénéfices de la sorte, ce n'est pas une situation normale. On devra revenir à la normale, peut-être même plus bas que la normale suivant l'évolution économique et sociale évidemment et culturelle qui pourra s'ensuivre.

Concernant Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, nous sommes dans une situation un petit peu particulière. Vous savez que dans le cadre des prêts que l'on a octroyés, le prêt de 10 millions de francs dont 5 millions de francs de la Ville de Fribourg que le Conseil général a octroyé, on demande les comptes et les business plans de la société. Or, les calculs divergent beaucoup actuellement de mois en mois, et puis avec l'Etat, qui est coactionnaire, nous sommes en grande discussion au sujet de la suite des opérations sur le site de blueFACTORY. On a donc ici une incertitude. Il y aura ici aussi des évolutions prochainement.

Concernant le détournement de fonds dans les caisses de la Police locale qui a été cité, c'est justement parce qu'il y a le SCI que l'on a réussi à éviter que cela aille plus longtemps et plus loin. Le SCI minimise les risques mais ne les supprime pas. Il est impossible de supprimer un risque. Un risque, par définition, c'est quelque chose qui peut arriver. Le SCI a ici bien joué son rôle. On se réjouit de le terminer avec le Conseil communal qui travaille aujourd'hui sur ses propres processus.

Concernant la relance économique culturelle, sociétale, de manière générale, on est aussi préoccupé. Il faudra voir maintenant comment on peut gérer les provisions pour en libérer certaines selon les besoins. La cellule de coordination aujourd'hui table sur plusieurs projets. A ma connaissance, il y a tout un plan économique et sportif en élaboration. Si vous avez de votre côté des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à prendre contact avec le Président de la cellule qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir. Chaque courrier que l'on reçoit dans ce sens-là à l'administration communale est ensuite transmis à la cellule qui fera un rapport sur l'ensemble des demandes et des besoins.

Concernant les charges non-liées, je suis obligé d'aller dans le sens qui a été évoqué ici. On a aussi été un tout petit peu surpris du fait que l'on n'ait pas dépensé tous ces budgets. En fait, nous sommes contents dans un certain sens que les Services, en fin d'année, ne font pas des dépenses juste pour dépenser des budgets. Il me semble que l'on a une culture qui est saine mais le Conseil communal a aussi constaté cet écart sur certaines positions par rapport au budget et il en discutera lors du budget 2021. Evidemment, les investissements sont ma préoccupation, mais comme je vois passer les informations avant, ça me donne des cheveux et des poils gris. Les investissements sont mon gros souci. La planification financière sur les dix ans ou les cinq ans est très compliquée. Aujourd'hui, on a rempli le pot. Le pot a autant d'eau qu'il peut en contenir, on ne peut pas aller plus haut. Si on ajoute des investissements, l'eau déborde. On est très en souci par rapport à la priorisation. Vous avez vu que nous devons jongler. Le Message qui vous a été présenté ce soir concernant la rue Pierre-Aeby est un exemple de jonglage entre les différents projets pour quand même faire quelque chose en cas de blocage. Chaque année, on a d'énormes discussions concernant

ces investissements et leur priorisation. Cela va donc être un très bel exercice, on en a encore parlé cet après-midi en séance du Conseil communal. L'exercice de planification financière sera vraiment très ardu cette année et nous serons peut-être poussés à faire des choix qui ne seront sympathiques ni d'un côté ni de l'autre côté de l'échiquier politique. On verra comment cela va se passer, mais c'est vraiment mon grand souci, avec évidemment l'impact des amortissements et ensuite l'impact sur le fonctionnement. Les amortissements devraient largement doubler par rapport au début de la législature.

Voilà quelques signaux. Je les ai déjà répétés à de nombreuses reprises et ne vais donc pas faire plus long.

La Présidente. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le rapport de gestion, en abordant d'abord les comptes puis le rapport de gestion. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes et ensuite sur le rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les comptes puis sur le rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

- a. Rapport de gestion (pages 7 à 9)

Pas d'observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 11 à 14)

Le point suivant donne lieu à discussion:

2.8 Naturalisations (page 14)

Rugo Claudio (PA). En page 14 du rapport de gestion, je suis étonné que l'on compte des demi-personnes pour les doubles nationaux. Je trouve cela presque insultant. On ne peut pas être une demi-personne. Si on est italien ou espagnol et suisse, si on a la nationalité suisse, on est une personne. Cela est une remarque pour les prochaines éditions.

III. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes (pages 46 à 50)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 17 à 39)

Le point suivant donne lieu à discussion:

3.5.1 Statistique de la population résidente (page 30)

Rugo Claudio (PA). 149 étrangers sont partis de Fribourg et la population a baissé de 89 personnes. Or, il y a deux ou trois ans, on nous avait présenté des budgets en particulier pour les écoles en tablant sur une augmentation de population à 60'000, 70'000 personnes. Est-ce que cette augmentation était prévue en tenant compte de la fusion ou pas? Est-ce que le Conseil communal reconnaît son erreur de projection et d'anticipation? C'était une étude qui avait été confiée d'ailleurs à une personne étrangère au bassin de population dans lequel on vit. C'était une personne neuchâteloise qui avait fait ce rapport. Alors, est-ce que le Conseil communal pourrait un peu m'éclairer?

Steiert Thierry, Syndic. Merci M. C. Rugo pour votre question. Je tiens simplement à rappeler que les statistiques de la population sont toujours une science relativement inexacte, en tout cas en ce qui concerne la temporalité. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'à futur, la population va se densifier dans les milieux urbains là où c'est déjà relativement dense. La question n'est pas de savoir si un jour on va atteindre ces 60'000 habitants, mais quand. C'est probablement évidemment avec la fusion que l'on atteindra cette dimension. Effectivement, il y a eu des fluctuations. On sait aujourd'hui que les projections de l'Office fédérale de la statistique, parce que c'est sur la base de ces statistiques fédérales que nous devons effectuer nos propres projections, ne se sont pas avérées les années dernières. Il y a même eu un léger tassement. Cependant, nous sommes tout à fait convaincus qu'à terme, nous allons connaître une augmentation conséquente de la population, ne serait-ce qu'en raison de la politique fédérale et cantonale de l'aménagement du territoire qui consiste précisément à densifier là où c'est déjà dense et pas ailleurs.

IV. SERVICE JURIDIQUE

a. Rapport de gestion (pages 41 à 43)

Le point suivant donne lieu à discussion:

4.1.2 Procédures

Rugo Claudio (PA). Je vois qu'il y a une petite inexactitude concernant les affaires pendantes au 31 décembre 2019. J'ai d'ailleurs amené mes contres-observations aujourd'hui à la Préfecture et il y avait une affaire pendante concernant la liberté de parole, comme c'est exprimé dans la Déclaration des droits de l'homme. C'est le sujet qui est pendant. J'espère que le Service juridique fera la correction nécessaire parce que c'est encore une affaire pendante. J'en profite pour faire une

remarque que j'aurais pu faire dans les comptes, mais on parle de la même chose. Jadis, il y a quelques années encore, il n'y avait qu'une personne, un juriste. On arrive à plus de 4 postes pour le Service juridique et, j'en ai fait la propre expérience, à chaque fois qu'elle le peut, la Ville de Fribourg repousse les échéances. Pour ma propre affaire personnelle, cela fait 5ans et demi que l'on essaye de régler un problème aux prud'hommes. Elle recourt à toutes les prolongations possibles et inimaginables.

Steiert Thierry, Syndic. Je préciserai simplement que nous ne sommes pas ici pour traiter de dossiers personnels. En revanche, je peux tout à fait vous affirmer que les juristes engagés au Service juridique sont très occupés, et ce tout simplement par la complexification de toute notre société, par l'augmentation constante de règlements soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, mais également par la révision du PAL. On peut se rendre compte que ces éléments ont tous une composante juridique qui devient de plus en plus complexe. Je vous assure que nos juristes sont amplement occupés. A cela s'ajoute aussi la révision de tous les règlements que nous avons déjà et que nous allons encore vous présenter à futur.

V. RESSOURCES HUMAINES

a. Rapport de gestion (pages 45 à 53)

Le point suivant donne lieu à discussion:

5.1.1 Effectif du personnel (page 45)

Steiert Thierry, Syndic. Sur le tableau qui figure en première page, une erreur s'est glissée sur la ligne "Culture". Ces chiffres ne sont pas les bons. Au lieu des chiffres 9 / 6.4 / etc., il faudrait lire:

| | 01.01.2020 | | | | 01.01.2019 | |
|---------|------------|-----|------------|--------|------------|-----|
| | Personnes | EPT | Différence | Budget | Personnes | EPT |
| Culture | 8 | 5.1 | - 1.2 | 6.3 | 8 | 7.2 |

Voilà les chiffres corrects. Je précise, puisque j'ai la parole et que cela a été évoqué tout à l'heure, qu'effectivement, le rapport de gestion va faire l'objet d'une réflexion approfondie. Tous les éléments statistiques n'ont pas forcément à figurer dans tous leurs détails dans un tel document. Ils peuvent peut-être être disponibles sur Internet mais plus forcément dans le rapport que nous vous soumettons en accompagnement des comptes annuels.

VI. FINANCES

a. Comptes (pages 51 à 54)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

259.364.01 Projet Site blueFACTORY (page 54)

Vonlanthen Marc (PS). Lors de la séance du budget 2019, les 2'825'000 francs de fonctionnement sous la rubrique "Projet site blueFACTORY" avaient soulevés bien des interrogations de la plupart des groupes politiques et avaient même fait l'objet d'amendements visant à les diminuer ou même à les

supprimer. Certaines prises de parole faisaient déjà état d'un manque de structure et de transparence. Il y a 1,5 an, lors du budget 2019, l'opinion du Conseil général au sujet de cette subvention unique était au scepticisme, et c'est peu dire. Néanmoins, c'est dans une volonté de soutien à la culture et au développement du site de blueFACTORY, cher au groupe socialiste, que la majorité a décidé de maintenir ce montant. Le groupe PDC/PVL se réjouissait par exemple déjà du développement au service de la population et dans l'écrin que constituera le réaménagement de la Tour Cardinal pour la culture et l'innovation fribourgeoise. Le Directeur des Finances et de la Culture nous parlait encore à ce moment "de quatre projets liés entre eux, apportant une vraie contribution aux citoyens au final". A l'heure des comptes 2019, le citoyen ne verra rien d'autre que la constitution d'une provision et le groupe socialiste s'impatiente et s'inquiète de voir cette subvention unique, que nous avons acceptée car elle était supposée booster la culture sur le site de blueFACTORY, venir s'enliser sous forme d'une provision.

Est-il possible de répondre aux questions suivantes:

1. Dans une logique d'attribution de subventions correctement gérée, celle-ci se fait sur la base de description de projets avec un planning, différentes étapes, des risques clairement identifiés, des délais livrables. La Direction des Finances a-t-elle suivi une telle approche pour blueFACTORY?
2. En page 36 du Message sur les comptes, il est expliqué que ces subventions n'ont pu être octroyées car "le Conseil communal n'a finalement pas obtenu les garanties suffisantes des associations et sociétés responsables des trois projets". Soit, mais pourrait-on savoir précisément ce que la Direction des Finances, qui a sollicité ces subventions, et la Direction de la Culture, qui souhaite positionner la Ville comme un acteur majeur en la matière, ont mis en place en terme de gouvernance depuis le budget 2019, il y a donc un an et demi, pour coordonner et concrétiser ces projets?
3. Les porteurs des projets en question ont-ils pu discuter de l'attribution de leur subvention respective en 2019 pour leur donner la possibilité de répondre aux exigences de la Ville? Si oui, quand et sous quelle forme? Si non, pour quelles raisons?
4. Du point de vue institutionnel, cette situation est problématique. Le budget est une compétence du Conseil général. Sur demande des Directions, nous décidons de l'attribution des budgets. Dans le cas présent, il s'agissait du budget de fonctionnement pour l'année 2019. Solliciter une telle subvention pour finalement la transformer en provision n'est pas sérieux. Nous souhaitons savoir précisément, maintenant, comment la Direction des Finances entend procéder à court et moyen termes.

Collaud Oliver (Verts). Nos questionnements rejoignent entièrement ceux exposés par le groupe socialiste. A l'époque, nous n'avions que peu goûté à la méthode d'inclure une subvention unique dans un budget de fonctionnement. On nous avait expliqué que les projets étaient quasiment prêts, qu'il n'y avait pas forcément le temps de faire un Message et que l'argent serait sans aucun doute dépensé en 2019. Constat des dernières semaines: cet argent n'a pas été dépensé. Une provision a été créée, une provision dont le destin est peu clair. On croyait savoir que c'était pour ces projets-là. Tout à l'heure, le Directeur des Finances parlait d'un montant d'opportunité pour une participation future à BFF SA. On aimerait bien savoir ce qu'il en est exactement de cette provision:

- A quoi servira-t-elle?
- Quelle est sa base légale?

- Quelle était la base légale de la subvention à l'origine?
- Cette subvention doit-elle continuer pour les projets culturels ou de réhabilitation de blueFACTORY?
- Quelles sont les garanties que vous attendez des projets? Pour l'instant vous n'avez pas de garanties suffisantes, mais quelles sont celles que vous attendez?
- Quelle est la durée de cette provision, est-ce que c'est éternel? Parfois, les projets à blueFACTORY ont tendance à durer très longtemps avant de se concrétiser;
- Pourquoi ces projets ont pris un tel retard alors qu'à la fin de l'année, il y a deux ans, ces projets étaient à bout touchant? Que s'est-il passé? On comprend qu'il y a un retard mais pourquoi? D'où vient le retard, du Canton ou de la Ville?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je réponds volontiers à ces questions.

Je dois bien avouer que l'ensemble de tout ce qui touche à BFF est d'une complexité assez impressionnante, tant les intérêts et les interactions sont compliqués.

La première chose que j'aimerais dire, c'est un tout grand merci aux quatre porteurs de projets. On a eu plusieurs échanges, soit par téléphone, soit par e-mails, soit par séances. Cela dit, il y a un projet qui détermine le reste et il est en mains de la société BFF SA. Il s'agit de la réhabilitation du silo. Or, on y a consacré une bonne partie de l'année passée et une partie de cette année encore, selon le calendrier qui a été communiqué au porteur de projet par le Service des finances. On a reçu fin avril différentes variantes concernant la réhabilitation du silo lui-même, donc du bâtiment. Il faut savoir que pour la réhabilitation de ce bâtiment, là aussi il y a des opportunités. Le Swiss Living Building (SLB), par exemple, devrait venir se coller contre ce bâtiment. Des chantiers devraient être conduits en parallèle. Il ne faut pas trop attendre, ou bien alors vraiment attendre pour ne pas avoir de coûts supplémentaires. Cela veut dire que Bluefactory elle-même a dû faire un certain nombre de réflexions concernant ce bâtiment.

Une autre question est de savoir si l'on veut faire du provisoire - c'est ce qui était noté dans le Message que vous avez validé - ou si l'on veut faire du durable. Le propriétaire actuel du terrain, c'est-à-dire la société elle-même, a fait ses analyses et arrive avec des variantes de coûts qui sont différentes. Aussi, à nous de voir comment on veut mettre cela dans la balance. Est-ce que l'on doit peut-être garder les 750'000 francs, par exemple, pour faire sur deux ou trois ans, ou est-ce que l'on doit, au contraire, faire fois quatre ou fois cinq pour faire du durable, etc.? On se pose ces questions dans un contexte où le business plan est en révision. Révision du business plan veut dire négociations avec l'Etat, intérêts de différents bâtiments, contraintes des Biens culturels, etc. Aussi, le Conseil communal attend de voir encore comment se développe le business plan du site, comment le propriétaire gère l'ensemble du site, y compris le silo. Ainsi, de mois en mois, un état de la situation sera présenté au Conseil communal. Le prochain état de la situation au Conseil communal sera fait le 2 juin. On a une réunion demain ou mercredi avec le Service des finances et celui de la culture pour discuter de la suite et des informations qui ont été reçues depuis lors.

Il faut noter que le montant qui reste, ce n'est pas 2.825 millions de francs. C'est un petit peu moins parce que deux paiements ont déjà été effectués. Le premier paiement, conformément au Message, concerne 75'000 francs attribués au SMEM pour les frais en lien avec sa réflexion stratégique et des frais de loyers (cela n'était pas dans le Message, mais c'est ce qui a été fait). De plus, 30'000 francs ont été affectés à un projet de web-radio, comme vous avez pu le lire ou l'entendre dans les médias. Le SMEM et l'autre partenaire ont pu démarrer une partie de leurs activités.

Je termine avec quelques considérations sur la provision. En fait, la provision assure que le montant est conservé. Si nous n'avions pas fait cela, cela aurait été versé dans la fortune et le montant aurait vraiment disparu. Cela, le Conseil communal ne voulait pas le faire non plus parce que l'on a des projets de grande valeur dans cette enveloppe. On peut soutenir des projets de grande valeur car tous ont des idées intéressantes. Du moment où l'on sait que le montant ne sera plus utilisé, la provision est dissoute, ce qui est normal pour des provisions. Du moment où on sait que les projets seront réalisés, l'argent sera libéré. Cependant, pour l'instant, on est dans cette constellation-là.

b. Rapport de gestion (pages 55 à 69)

Le point suivant donne lieu à discussion:

6.5.1 Politique foncière active (PFA) (page 60)

Allenspach Christoph (PS). Presque tous les groupes ont demandé que la politique foncière active avance. En tant qu'auteur, avec M. Elias Moussa, du postulat qui a lancé cette politique, je n'aimerais revenir de cette séance sans des informations complémentaires. C'est en 2015 que le postulat a été transmis. Le Conseil communal de l'époque était rapide, une année plus tard le fonds était déjà créé, on a commencé à mettre des réserves. Depuis les élections 2016, il y a un grand silence. Y a-t-il un calendrier pour présenter ce règlement prochainement. A quel moment cette politique foncière sera-t-elle vraiment active?

Je vous remercie de répondre de manière un peu plus exhaustive que ces six ou cinq lignes dans le rapport de gestion, à la page 60.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vais répéter ce que j'ai dit lors de la dernière séance du Conseil général et je vais répéter ce que je viens de dire tout à l'heure pour que cela soit bien clair.

Nous avons commencé le travail avec un mandataire externe. Nous avons eu une première séance avec le Conseil communal in corpore en date du 14 mai lors de laquelle a présenté un premier diagnostic et posé certaines définitions fortement intéressantes. Actuellement, le mandataire continue à travailler pour poser sa stratégie qui sera rendue au Conseil communal fin août. Parallèlement, le Comité de pilotage travaille sur un règlement qui sera présenté en automne. Pour être plus précis, je pourrais même dire à la séance d'octobre. Il est extrêmement important d'avoir ce règlement parce que tant que l'on ne l'a pas, on ne peut pas puiser dans ce fonds-là. Il peut y avoir des objets qui pourraient être intéressants déjà en 2020. On profitera du Message sur ce règlement pour vous donner des indications sur les lignes directrices stratégiques ou du moins sur le diagnostic qui sera rendu par les mandataires.

Je crois que je ne peux pas être plus clair sur le calendrier et sur les activités actuellement en cours.

VII. ECOLES

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Il est bientôt 23.00 heures. Je dépose une motion d'ordre pour terminer la séance ce soir, après l'examen du chapitre des écoles.

Vote

Le Conseil général accepte, par 55 voix contre 3 et 6 abstentions, la motion d'ordre demandant d'ajourner les débats au lendemain soir.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 55 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAUX David (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 3 MURITH Simon (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR)

Se sont abstenus: 6 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), RUGO Claudio (PA)

N'ont pas voté: 6 ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS)

a. Comptes (pages 55 à 63)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 71 à 103)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

7.6.1 Statistiques (page 89)

Page Maurice (CG-PCS). Je parlais tout à l'heure précisément des antennes wifi. D'après le tableau, on est censé avoir 174 antennes à Pérolles, 166 au Schoenberg, et le total ne ferait que 146. Il y a donc une petite correction. Je signale simplement l'erreur, je n'ai pas besoin du renseignement ce soir.

Ecole de la Neuveville – Pavillons de bois

Rugo Claudio (PA). Je ne peux pas vous donner le numéro de page concernant mon intervention étant donné que je cherche l'information. Peut-être que vous pourrez me la donner, cela figure dans le chapitre général des écoles. Un budget a été voté en février 2016 pour l'école de la Neuveville, afin de construire trois pavillons de bois aux Petites-Rames. Qu'en est-il? Est-ce que ce budget est dissout? J'ai entendu que l'on réinjecte ou bien on ne réinjecte pas. Qu'en est-il de l'ordre financier? Qu'en est-il aussi du projet? Parce que ceux qui ont gagné ce projet doivent s'impacienter. Il me semble que ce sont des italiens si je ne m'abuse. Pouvez-vous me donner quelques précisions?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Effectivement, ce montant d'un crédit d'étude a été voté lors de la séance du Conseil général de février 2016. Les Services des finances, des écoles et d'urbanisme et d'architecture ont entrepris une planification scolaire. Elle nous a montré qu'il y avait

des besoins beaucoup plus accrus d'espaces scolaires, de constructions scolaires. C'est pour cela que nous avons construit à la Vignettaz. Nous avons d'abord terminé la DOSF, nous avons construit à la Vignettaz et puis nous avons fait encore des pavillons à la Heitera, au Schoenberg et à la Vignettaz également.

La clause du besoin n'est pour le moment pas confirmée à l'école de la Neuveville. Cependant, c'est toujours vers la fin mai que ces trois Directions se voient pour refaire le point sur la clause du besoin. A ce moment-là, nous établissons la future planification des bâtiments scolaires.

Juste un petit détail, M. C. Rugo, ce n'est pas aux Petites-Rames, mais aux Grandes-Rames que cette école devrait voir le jour.

La Présidente. Si vous me connaissez un peu, vous savez à quel point je suis déçue de ne pas pouvoir vous inviter à boire un coup ce soir, mais ce n'est que partie remise.

Il est 23.00 heures. La séance est levée.

Fribourg, le 15 juin 2020
MM/nm/ib/jf


AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:



Adeline JUNGO

Le Secrétaire de Ville adjoint:



Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:



David STULZ